

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 12 juin 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 12 juin 2023 – 13 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black et Mme Virginie Journeau

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite que l'on prenne un moment de recueillement en solidarité avec les personnes touchées par les nombreux feux de forêt qui ont lieu à divers endroits au pays. Elle exprime également ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Egbert Gaye, journaliste et éditeur en chef du journal Community Contact qui nous a quittés le 4 juin dernier. Elle indique qu'il était un véritable pilier, un leader de la communauté noire à Montréal. Elle dit que M. Gaye, bien connu pour ses interventions sur les ondes de CJAD et sa contribution au Montreal Gazette, a su mettre de l'avant de nombreux jeunes issus de la communauté noire et représentait un mentor pour tous et toutes. Il valorisait le journalisme tout comme le service public et ses actions, sous le signe de l'inclusion et de la diversité, représentent une inspiration pour la population montréalaise. Aujourd'hui, elle invite l'assemblée à honorer la mémoire de ce grand homme.

Elle dédie également la minute de silence au comédien d'exception qu'était M. Michel Côté, qui nous a quittés le 29 mai dernier; elle offre ses sympathies à la famille et aux proches du défunt. Elle souligne que M. Côté a eu une carrière sur près de 50 ans et a marqué l'histoire du petit écran, du cinéma et du théâtre; avec des succès retentissants comme Broue, pièce qu'il a interprétée pendant 38 ans avec ses deux complices : un record mondial de longévité pour une même troupe de comédiens. La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales pour les mois de juin et de juillet. La présidente du conseil mentionne les événements suivants :

- le mois de juin marque le début de la saison des Pow-Wow ainsi que le mois national de l'histoire autochtone
- 1<sup>er</sup> au 7 juin : Semaine québécoise des personnes handicapées
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants
- 15 juin : Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 20 juin : Journée mondiale des réfugiés
- 21 juin : Journée nationale des peuples autochtones
- 24 juin : Fête nationale du Québec
- 1<sup>er</sup> juillet : Fête du Canada
- 18 juillet : Journée internationale de Nelson Mandela

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour les mois de juin et de juillet et leur souhaite un joyeux anniversaire en les nommant :

Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Dominique Ollivier, M. Aref Salem, Mme Valérie Plante, M. Pierre Lessard-Blais, M. Luis Miranda, Mme Émilie Thuillier, Mme Josefina Blanco, Mme Vana Nazarian et M. Peter McQueen.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 06, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Personnes en situation d'itinérance dans le secteur Milton Parc – Est-ce que l'Administration va mettre en place les recommandations de l'Ombudsman dans son rapport 2021, et ce, d'ici la fin de l'année en cours? / Reformule sa question et évoque notamment l'importance de la désignation d'une personne contact
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Comment l'Administration va travailler avec le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et les arrondissements afin d'élaborer l'état des lieux concernant la sécurité des bâtiments patrimoniaux en y ajoutant un inventaire complet? / Est-ce qu'il y aura suffisamment d'inspecteurs à cet effet? Est-ce que l'engagement pris en 2017 sur cet enjeu sera réalisé?

Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Souhaite des justifications sur le nouveau Plan de prévention incendie du SIM et aimerait savoir quelle est la communication entre l'Administration et le SIM à ce sujet / Quelles sont les orientations du SIM concernant la sécurité des bâtiments patrimoniaux?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante Mme Josefina Blanco	À quel moment l'Administration va présenter le plan de redressement concernant les enjeux du secteur du Village dans l'arrondissement de Ville-Marie, dont ceux liés à l'itinérance et à la propreté? / Reformule sa question
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quel est le plan de l'Administration pour les personnes en situation d'itinérance? / Quelles sont les initiatives de l'Administration afin de diminuer les campements cet été?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Aimerait que les brigades de propreté soient en action toute l'année / Souhaite que l'Administration offre plus de services annuels concernant l'enjeu de la propreté dans la Ville

---

À 13 h 37

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	À quel moment l'Administration va coordonner un plan pour aider les victimes de violence conjugale, et ce, avec les parties prenantes? / Reformule sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Quel est le plan de déploiement en ce qui a trait à la migration de la suite Google vers la suite Microsoft Office 365, notamment les impacts, les aspects de sécurité et les coûts complets? / Reformule sa question
M. Craig Sauvé	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Est-ce que tous les axes du Réseau express Vélo (REV) du Sud-Ouest seront complétés en 2023? / Exprime plusieurs pistes de solutions en lien avec ce dossier

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 52.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### **CM23 0593**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 mai 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.12.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### **CM23 0594**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2023, à 13 h**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 juin 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023
- 

#### **CM23 0595**

#### **Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports sur son document intitulé « Consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimoniaux : rapport et recommandations »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimoniaux : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.04 1239902007

---

#### **6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

--- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à M. Dimitrios (Jim) Beis concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023

--- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Alain DeSousa concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023

---

#### **7 – Dépôt**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2023
- 7.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 22-028, adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2022
-

**CM23 0596**

**Dépôt du rapport annuel 2022 de l'Ombudsman de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2022 de l'Ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03

---

**CM23 0597**

**Dépôt du bilan annuel 2022 du Réseau de suivi du milieu aquatique**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2022 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04 1234060001

---

**CM23 0598**

**Dépôt du bilan 2022 des mandats confiés par la Ville de Montréal à l'Agence de mobilité durable**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2022 des mandats confiés par la Ville de Montréal à l'Agence de mobilité durable.

07.05 1238373003

---

**CM23 0599**

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur la consultation publique intitulé « Réflexion 2050 » à propos du Projet de ville**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et intitulé « Réflexion 2050 » à propos du Projet de ville, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06 1239848001

**CM23 0600**

**Dépôt du rapport d'activités 2022 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2022 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.07 1239848002

---

**CM23 0601**

**Dépôt du bilan annuel 2022 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2022 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.08 1237639001

---

**CM23 0602**

**Dépôt du rapport annuel des actions réalisées en 2022 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel des actions réalisées en 2022 dans le cadre de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025, et le conseil en prend acte.

07.09 1237511002

---

**CM23 0603**

**Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités, Reddition de comptes financière et Faits saillants, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.10 1230029002

---

**CM23 0604**

**Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2022**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année 2022, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.11 1237665003

---

**CM23 0605**

**(AJOUT) Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG) intitulé Rapport sur la réfection du centre Roussin (appels d'offres IMM.SP20-05, IMM22-01 et IMM22-08)**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG) intitulé Rapport sur la réfection du centre Roussin (appels d'offres IMM.SP20-05, IMM22-01 et IMM22-08), et le conseil en prend acte.

07.12

---

**7 – Dépôt de rapports des commissions du conseil**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

**CM23 0606**

**Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active. Rapport et recommandations »**

M. Michel Bissonnet, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active. Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

---

## 15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

### CM23 0607

#### Déclaration pour la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones

Attendu que la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones a lieu au solstice d'été, le 21 juin, et qu'il s'agit d'une occasion unique d'en apprendre davantage sur la richesse et la diversité des expressions culturelles et des histoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, rejoignant ainsi le mouvement vers la réconciliation, qui nous invite à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones au Canada;

Attendu que l'apport des différentes Nations et communautés autochtones, dans toutes les sphères de notre société, contribuent au développement et au rayonnement de Montréal;

Attendu que, depuis 2017, la Ville se dote de ressources nécessaires pour mener à bien la réconciliation, autant sur le plan administratif que politique, notamment avec la création d'un poste de commissaire aux relations avec les peuples autochtones, qui est occupé par Lauréanne Fontaine;

Attendu que, depuis 2017, la Ville de Montréal a entamé un processus de réconciliation avec les peuples autochtones, visant à créer des relations durables, sincères, de collaboration et de gouvernement à gouvernement;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la mise en valeur et le respect de l'histoire, des langues, des savoirs, des traditions et des cultures autochtones;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté sa toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025, fruit de plusieurs années de concertation;

Attendu que, par sa Stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île et l'apport des populations autochtones au tissu culturel de la ville;

Attendu que cette stratégie vise à renforcer durablement les relations de la Ville de Montréal avec les peuples autochtones et qu'elle s'inscrit dans les luttes qui doivent être menées contre le racisme et les discriminations systémiques et contre les injustices que subissent les membres des Premières Nations, Inuits et Métis;

Attendu qu'en 2021, suivant la recommandation du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques, la Ville de Montréal a modifié la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule;

Attendu qu'en cohérence avec sa Stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal a lancé, le 21 juin 2022, une nouvelle formation concernant l'histoire et les réalités des peuples autochtones, développée en collaboration avec l'organisme autochtone Mikana ainsi que l'INRS et ce, à l'intention de ses fonctionnaires et des personnes élues;

Attendu que la Ville de Montréal est engagée, avec ses partenaires communautaires autochtones, le réseau de la santé et des services sociaux et les autres paliers de gouvernements, à mettre en place des ressources adaptées et culturellement sécuritaires pour les personnes vulnérables et en situation d'itinérance autochtones et qu'une Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) dédiée au quartier Milton-Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, a été déployée;

Attendu que le plus récent appel de projets Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale comprenait un volet spécifique autochtone avec un budget réservé et que, dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal soutient 6 projets portés par des organismes communautaires autochtones à hauteur de plus de 2,3 M\$;

Attendu qu'au SPVM, un poste de conseillère en développement communautaire et de liaison auprès des peuples autochtones est doté depuis mai 2022 et que le Service a pérennisé la fonction policière d'agent de liaison avec les peuples autochtones, occupée par un policier autochtone;

Attendu qu'Espace pour la vie s'est doté d'un programme d'autochtonisation qui oriente ses stratégies et se réalise par des choix structurants et durables, et que ce programme comprend la mise sur pied d'un comité consultatif de personnes autochtones issues de plusieurs nations pour conseiller Espace pour la vie dans son développement et dans ses démarches de réconciliation avec les peuples autochtones;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois national de l'histoire autochtone, ainsi que de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, servent à promouvoir la reconnaissance de l'histoire autochtone de Montréal et la présence autochtone contemporaine;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Despina Sourias  
M. Sterling Downey  
M. Aref Salem  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Stéphane Côté  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite les Montréalaises et les Montréalais à se joindre aux communautés autochtones en milieu urbain et à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin 2023;
- 2- réaffirme sa détermination à travailler, dans un rapport de gouvernement à gouvernement, avec les Nations et les communautés autochtones, pour lutter contre le racisme et les discriminations systémiques auxquels font face les Montréalaises et les Montréalais autochtones, tout en favorisant l'épanouissement social, économique et culturel;
- 3- poursuive son engagement et la mise en œuvre de sa stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones à travers ses processus politiques, ses politiques publiques et ses plans d'actions municipaux, son développement économique, son urbanisme et ses projets en habitation ainsi que ses investissements sociaux et culturels;
- 4- encourage et salue les arrondissements qui se sont dotés de pratiques et de politiques locales visant à nouer des relations avec les peuples autochtones et à valoriser les savoirs, les langues et les cultures autochtones.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Plante mentionne tout d'abord que le Mois de l'histoire des peuples autochtones, célébré en juin, de même que la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones du 21 juin, représentent de belles occasions afin de se familiariser avec l'histoire et l'apport des Premières Nations, des Inuits et des Métis; à travers le temps, ils ont contribué à l'évolution de la Ville de Montréal. Elle rappelle notamment qu'il est primordial de se remémorer que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire non-cédé et elle en profite pour remercier la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité. La mairesse de Montréal se dit fière de pouvoir célébrer cette journée marquante.

Mme Plante enchaîne en élaborant sur certaines actions qui viennent soutenir la Stratégie de réconciliation. Puis, elle termine en saluant toutes les communautés du peuple autochtone de la province du Québec et se dit fière du titre « terre de rencontre » que porte la Ville de Montréal.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

Mme Hassan-Cournol prend la parole et se dit également fière d'appuyer cette Déclaration. Elle indique que la Stratégie de réconciliation n'est pas seulement que sur papier mais que des actions concrètes ont été déployées et mises en œuvre. Elle cite, entre autres, quelques exemples de la Stratégie de réconciliation en complémentarité avec ceux mentionnés précédemment par la mairesse de Montréal. Elle déclare que la Stratégie de réconciliation est la clé dans toutes les relations que la Ville de Montréal noue avec les peuples autochtones et que ce plan n'est pas seulement pour eux mais en collaboration et en relation avec eux. La conseillère Hassan-Cournol encourage les arrondissements à poursuivre leurs efforts en mettant de l'avant la Stratégie de réconciliation. En conclusion, Mme Alia Hassan-Cournol invite la population montréalaise aux activités qui se tiendront pour la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones et souhaite une bonne célébration à tous et toutes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Alia Hassan-Cournol et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

D'entrée de jeu, M. Langevin demande aux membres de l'assemblée d'avoir une pensée pour les femmes et les enfants des communautés autochtones disparus et déclare qu'il ne faut pas oublier les vies sacrifiées. Il indique notamment qu'il s'agit d'un jour spécial dans le cycle des saisons, une date de célébration pour plusieurs groupes appartenant aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis et un moment symbolique pour fêter et mettre en lumière la diversité et la richesse des cultures autochtones présentes à Montréal. Il croit que cette journée constitue une occasion de découvertes, de reconnaissances et d'amitiés entre les peuples. M. Benoit Langevin termine en rendant hommage à la sagesse et à la résilience des peuples autochtones qui demeurent une source d'inspiration pour la protection et la préservation de notre patrimoine naturel.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention. Elle confirme les noms de Sterling Downey et de Despina Sourias, de même que ceux des membres présents de l'opposition officielle, à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CM23 0608**

### **Déclaration pour souligner l'importance des mesures de protection des locataires et des logements locatifs**

Attendu que 142 000 ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu à se loger;

Attendu que le prix médian des copropriétés a augmenté de 50 % en 5 ans et que le taux de propriétaires à Montréal a diminué pour la première fois depuis 20 ans, pour atteindre 36,4 % ;

Attendu que le taux d'inoccupation des logements locatifs est passé de 3,7 %, en 2021, à 2,3 %, en 2022, et que ce taux approche 0 % pour les logements abordables et familiaux, malgré l'ajout record de milliers de nouveaux appartements dans les dernières années;

Attendu que la SCHL explique ce resserrement du marché par un fort rebond de la migration internationale et un ralentissement de l'accession à la propriété en raison de l'augmentation importante du coût des propriétés;

Attendu que la SCHL souligne que l'augmentation moyenne des loyers est de 3,5 % en 2023, mais peut atteindre 14,5 % lorsqu'il y a un changement de locataire;

Attendu que 360 000 ménages dans le Grand Montréal avaient un revenu résiduel négatif après avoir payé pour leurs besoins essentiels, incluant le logement, engendrant un déficit social de 3,6 G\$, selon Centraide du Grand Montréal;

Attendu que les propriétaires d'immeubles de logements locatifs doivent composer avec des augmentations des coûts d'exploitation, notamment la hausse des taux d'intérêt, des coûts d'assurance, des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre, qui pourraient amener des augmentations de loyer supplémentaires pour les locataires;

Attendu que la Ville de Montréal pilote deux campagnes de sensibilisation par année sur les droits des locataires, lors de la période des avis d'évictions et de reprise de logement et lors de la période de renouvellement des baux;

Attendu que, selon des partenaires terrain, le nombre d'évictions et de rénovictions auraient augmenté de 150 % dans la dernière année, alors que le nombre de demandes d'évictions au Tribunal administratif du logement a doublé en 2 ans;

Attendu que la Ville collabore avec l'OMHM et son service de référence depuis 2019 dans le cadre de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet pour accompagner les ménages qui ont perdu leur logement dans la recherche d'un nouveau logis, y investissant plus de 3,2 M\$ en 2023;

Attendu que plus de la moitié des ménages s'adressant au Service de référence de l'OMHM après avoir perdu leur logement ne sont pas éligibles au Programme de supplément au loyer d'urgence (PSL-U) en raison des circonstances entourant la perte de leur logement;

Attendu que la ministre de l'Habitation a annoncé une concertation du milieu du marché locatif afin de proposer des mesures pour répondre aux besoins des locataires, notamment dans le but d'accroître et de favoriser l'abordabilité des logements;

Attendu que la Ville s'est dotée, en février 2022, d'un droit de préemption aux fins d'habitation, s'ajoutant à son droit de préemption aux fins de logements sociaux, lui permettant d'acquérir des logements abordables habités afin de les protéger de la spéculation de manière pérenne;

Attendu que la Ville a réservé 600 M\$ dans son plus récent Plan décennal d'immobilisations (PDI) pour des acquisitions aux fins de revente et de développement pour des projets de logements sociaux et abordables, ce qui a notamment permis, dans la dernière année, d'acquérir quatre bâtiments résidentiels habités de type maisons de chambres, et une dizaine de terrains aux fins de développement de projets;

Attendu que la Ville travaille étroitement avec ses partenaires communautaires et les OSBL du milieu de l'habitation pour permettre l'acquisition d'immeubles résidentiels afin de protéger les logements abordables existants;

Attendu que tous les acteurs de l'habitation, autant privés, communautaires, financiers qu'institutionnels, sont mobilisés pour s'attaquer, de concert, aux enjeux d'abordabilité du logement à Montréal et au Québec;

Attendu que l'abordabilité des logements fait partie de l'ADN de Montréal et contribue à sa grande qualité de vie et à son attrait économique;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais  
M. Luc Rabouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse le travail important des comités logements et des employés de l'OMHM, de la Ville et des arrondissements dédiés à accompagner les ménages locataires dans le cadre de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet et, de manière plus large, à la défense de leurs droits;
- 2- demande au gouvernement du Québec d'augmenter les investissements dans le Programme rénovation Québec afin d'encourager les propriétaires, autant privés que sans but lucratif, à rénover et entretenir leurs immeubles dans un contexte de transition écologique tout en les aidant à conserver les loyers abordables;
- 3- demande à la ministre de l'Habitation, dans le cadre de sa consultation sur le marché locatif, de réviser les dispositions du Code civil du Québec afin de mieux protéger les locataires dans le cadre d'évictions et de reprises de logements, entre autres en raison de changements d'usages;
- 4- demande au gouvernement du Québec d'assouplir les critères du Programme de supplément au loyer d'urgence (PSL-U), notamment pour les personnes ayant quitté volontairement leur logement ou ayant été expulsées pour non-paiement de loyer, et pour les demandeurs d'asile;
- 5- réitère sa demande au gouvernement du Québec d'instaurer un registre des loyers panquébécois, facilité par le lancement d'un Registre des loyers par Vivre en ville, qui a été développé pour être adopté par les instances gouvernementales;
- 6- réitère l'importance d'accélérer la construction de nouvelles unités d'habitation – sociales, abordables et privées – sur l'ensemble de son territoire afin de mieux répondre à la demande des ménages cherchant à s'établir et à demeurer à Montréal;
- 7- demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'améliorer et d'augmenter massivement le financement des projets de logements sociaux et abordables, autant dans la construction neuve que dans l'acquisition et la rénovation de logements existants, afin que ce financement reflète la réalité du marché actuel.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal mentionne que la crise du logement qui sévit à Montréal depuis plusieurs années s'étend maintenant à travers tout le Québec, et que l'accessibilité à un logement ne devrait pas être un privilège accessible pour certains et impossible pour d'autres.

Mme Plante fait ensuite un bref rappel des mesures mises en place par l'Administration pour contrer la crise du logement, et insiste sur le concept de « penser à l'extérieur de la boîte » afin de trouver d'autres solutions innovantes en matière de logement social. La mairesse de Montréal poursuit en soulignant notamment que près de 60% des ménages montréalais sont locataires et l'importance de la mixité sociale, économique et culturelle dans les quartiers. Mme Plante croit que le droit au logement représente un problème d'une grande complexité puisque plusieurs intervenants y sont impliqués. En terminant, Mme Plante invite tous les partenaires à se mobiliser et à trouver les solutions qui s'imposent pour que Montréal continue d'être une ville dynamique, forte et fière.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Tout d'abord, le chef de l'opposition officielle salue le dépôt de cette Déclaration par l'Administration, et insiste sur le fait que toutes les parties prenantes doivent mettre la main à la pâte afin de trouver des solutions à long terme contre la crise du logement.

Par la suite, M. Salem fait état, entre autres, d'une étude de Centraide à l'effet que le taux d'inoccupation frôle 0%, que les familles à faible revenu sont les plus affectées et qu'à cet effet, il est important de protéger le parc locatif de la métropole. M. Salem tend également la main à l'Administration dans le but de participer et d'aider à trouver des solutions pour régler la crise du logement. En conclusion, le chef de l'opposition officielle souhaiterait un bilan des mesures mises en place par l'Administration en matière de logement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle Aref Salem, pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

En débutant, le conseiller Craig Sauvé soulève des réserves quant aux récentes décisions du gouvernement provincial en matière de protection des locataires et plus récemment, sur le projet de Loi 31 abolissant le droit de cession des baux. M. Sauvé aimerait, notamment, que le gouvernement modifie ses priorités avec ce projet de Loi, à savoir que le droit de se loger devrait prévaloir sur le droit à la propriété.

M. Craig Sauvé termine en saluant les efforts des municipalités qui tentent de faire bouger les choses et souligne que la pression démographique accentue la rareté de logements abordables, citant pour exemple, l'appel aux immigrants pour contrer la pénurie de main-d'œuvre.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Craig Sauvé pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

M. Langevin, brièvement, demande quelle est la position de l'Administration face au projet de Loi 31 du gouvernement du Québec qui vient mettre fin au droit des locataires de céder leurs baux. M. Langevin espère que les Montréalais-es devant quitter leur appartement fassent davantage appel aux différents services mis à leur disposition par la Ville de Montréal, notamment le service 311, pour les aider à se loger.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole et passe en revue les « Résolus » de la Déclaration et en fait une brève description, entre autres, les demandes faites au gouvernement du Québec, à savoir d'augmenter les investissements dans le Programme rénovation Québec, de réviser certaines dispositions du Code civil du Québec, d'assouplir les critères du Programme de supplément au loyer d'urgence ou de réitérer l'importance pour la Ville de Montréal d'accélérer la construction de nouveaux logements sociaux, abordables et privés sur son territoire.

Il conclut en insistant sur la nécessité d'un investissement massif dans la construction de logements abordables tout en les protégeant du marché spéculatif.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Dorais pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

À 16 h 41, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

À 16 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0609**

**Conclure une entente-cadre avec Globocam (Montréal) inc. pour l'acquisition de divers châssis de camion lourd, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'une année - Montant estimé de l'entente : 22 026 758,19 \$, taxes incluses (contrat : 19 153 702,77 \$ + contingences : 2 873 055,42 \$) - Appel d'offres public 22-19317 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers châssis de camion lourd, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an, pour une somme maximale de 19 153 702,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19317;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 873 055,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1235382002  
80.01 (20.01)

---

**CM23 0610**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 454 132,85 \$, taxes incluses, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2), dans le cadre du contrat conclut avec QUÉBEC LINGE CO. (CG20 0255), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 164 844,91 \$ à 1 618 977,76 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 337 636,21 \$, taxes incluses, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) dans le cadre du contrat accordé à Québec Linge Co. (CG20 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 164 844,91 \$ à 1 618 977,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 235 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1239901002  
80.01 (20.02)

---

**CM23 0611**

**Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 563 087,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir l'eau et ajuster le pH, dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc., (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 337,62 \$ à 2 412 425,38 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 563 087,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir et ajuster le pH de l'eau dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc. (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 337,62 \$ à 2 412 425,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237100002  
80.01 (20.03)

---

**CM23 0612**

**Autoriser une dépense additionnelle de 13 145,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des huit licences logicielles permanentes dans le cadre du contrat accordé à Bentley Systems inc. (CG23 0062), majorant ainsi le montant total du contrat de 327 581,83 \$ à 340 727,61 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 13 145,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des huit licences logicielles permanentes, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 29 février 2024, dans le cadre du contrat accordé à Bentley Systems inc. (CG23 0062), majorant ainsi que le montant du contrat de 327 581,83 \$ à 340 727,61 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236469002  
80.01 (20.04)

**CM23 0613**

**Accorder cinq contrats à GFL Environmental inc. pour des services de réception, tri, conditionnement et valorisation de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants valorisables pour l'agglomération de Montréal, pour une période de 24 mois avec la possibilité d'une période de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 15 124 346,85 \$, taxes incluses (contrat : 14 372 552,01 \$ + indexation : 179 587,75 \$ + contingences : 572 207,10 \$) - Appel d'offres public 23-19796 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme GFL Environmental inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour la fourniture des services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation de résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables, pour une période de 24 mois, pour l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 372 552,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19796;

<b>Lots</b>	<b>Écocentres et 33 territoires</b>	<b>Contrat</b>
1	Zone Ouest	<b>2 631 327,21 \$</b>
2	Zone Centre	<b>3 142 528,89 \$</b>
3	Zone Est	<b>3 629 229,93 \$</b>

Écocentres		
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	<b>2 736 650,28 \$</b>
5	Écocentre LaSalle	<b>2 232 815,70 \$</b>
<b>Total</b>		<b>14 372 552,01 \$</b>

2- d'autoriser une dépense de 179 587,75 \$, taxes incluses, à titre de budget pour l'indexation;

Lots	Écocentres et 33 territoires	Indexation
1	Zone Ouest	<b>32 878,93 \$</b>
2	Zone Centre	<b>39 266,50 \$</b>
3	Zone Est	<b>45 347,90 \$</b>
Écocentres		
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	<b>34 194,97 \$</b>
5	Écocentre LaSalle	<b>27 899,45 \$</b>
<b>Total</b>		<b>179 587,75 \$</b>

3- d'autoriser une dépense de 572 207,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Lots	Écocentres et 33 territoires	Contingences
1	Zone Ouest	<b>79 926,18 \$</b>
2	Zone Centre	<b>95 453,86 \$</b>
3	Zone Est	<b>110 237,34 \$</b>
Écocentres		
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	<b>83 125,36 \$</b>
5	Écocentre LaSalle	<b>203 464,36 \$</b>
<b>Total</b>		<b>572 207,10 \$</b>

4- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237075001  
80.01 (20.05)

À 16 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0614**

**Exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois, et autoriser des dépenses additionnelles de 1 759 894,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266) (contrat : 1 660 277,46 \$ + indexation : 99 616,65 \$) et de 669 056,08 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266) (contrat : 548 856,40 \$ + indexation : 32 931,39 \$ + contingences : 87 268,18 \$), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres, majorant ainsi le montant total des contrats de 6 407 507 \$ à 8 836 457 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 1 660 277,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 756 642,39 \$ à 6 416 919,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 548 856,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 650 864,30 \$ à 2 199 720,80 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 87 268,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le contrat à GFL Environmental inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 132 548,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

Bois	Adjudicataire	Indexation
Lot 1.1 Territoires zone ouest	Multi Recyclage S.D. inc.	99 616,65 \$
Lot 2.1 Territoires zone centre		
Lot 4 Écocentres zone Ouest		
Lot 6 Écocentres Zone Est		
Lot 3.1 Territoires zone Est	GFL Environmental inc.	32 931,39 \$
Lot 7 Écocentre RDP		
Grand total - taxes incluses		132 548,04 \$

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239735001  
80.01 (20.06)

## CM23 0615

**Exercer l'option de la première prolongation de six mois, soit du 17 août 2023 au 16 février 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 200 000 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques (CG22 0555), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 800 000 \$ à 20 000 000 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de six mois, soit du 17 août 2023 au 16 février 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 200 000 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques (CG22 0555), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 800 000 \$ à 20 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 17 février 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1239563003  
80.01 (20.07)

---

#### **CM23 0616**

**Conclure une entente-cadre avec CSE Incendie et Sécurité pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'une année - Montant de l'entente : 264 040,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19767 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec CSE Incendie et Sécurité, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'émulsifiant de classe B, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an, pour une somme maximale de 264 040,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19767;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1233838001  
80.01 (20.08)

---

#### **CM23 0617**

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239633001  
80.01 (20.09)

---

#### **CM23 0618**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 350 mm sous le boulevard Métropolitain direction Est, de l'avenue Broadway Nord jusqu'à l'est de l'avenue Marien - Dépense totale de 4 281 502,22 \$, taxes incluses (contrat : 2 987 789,41 \$ + contingences : 537 802,09 \$ + incidences : 755 910,72 \$) - Appel d'offres publics 10402 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 350 mm et de 300 mm, dans le boulevard Métropolitain direction Est, de l'avenue Broadway Nord jusqu'à l'est de l'avenue Marien, dans la Ville de Montréal-Est et dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 789,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10402;
- 2- d'autoriser un montant de 537 802,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 755 910,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236503001  
80.01 (20.10)

---

---

À 16 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0619**

**Accorder un contrat à Construction Kingsboro inc., pour la réfection du balcon du pavillon du Lac-aux-Castors - Dépense totale de 884 847,60 \$, taxes incluses (contrat : 680 652 \$ + contingences : 102 097,80 \$ + incidences : 102 097,80 \$) - Appel d'offres public IMM-15823-1 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Kingsboro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du balcon et autres travaux divers au Pavillon du Lac-aux-Castors, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 652 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15823-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Kingsboro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237432001  
80.01 (20.11)

---

**CM23 0620**

**Accorder deux contrats à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige) pour les lots 1 et 2, pour la réalisation de divers travaux mineurs en architecture du paysage dans les parcs-nature - Dépense totale de 2 558 681,92 \$, taxes incluses (contrats : 1 998 072,01 \$ + contingences : 199 807,20 \$ + variations de quantités : 199 807,20 \$ + incidences : 160 995,51 \$) - Appel d'offres public 22-6732 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 1 656 147,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6732;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 341,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 341,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 104 048,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 902 534,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6732;
- 6- d'autoriser une dépense de 70 465,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 7- d'autoriser une dépense de 70 465,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 8- d'autoriser une dépense de 56 947,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 9- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige);
- 10- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238177001  
80.01 (20.12)

---

### CM23 0621

**Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, situé au 2915, rue Monsabré, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163 ), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 937 233,46 \$ à 5 098 198,46 \$ taxes et contingences incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 937 233,46 \$ à 5 098 198,46 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236342001  
80.01 (20.13)

---

#### CM23 0622

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie (réhabilitation), de bases pour bornes de recharge électriques, de mise aux normes des feux de circulations et d'implantation du réseau express vélo (REV), dans l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 723 582,66 \$, taxes incluses (contrat : 2 113 010,55 \$ + contingences : 422 602,11 \$ + incidences : 187 970 \$) - Appel d'offres public 466811 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation) et de bases pour bornes de recharge électriques dans l'avenue Viger et dans la rue Saint-Antoine dans l'arrondissement de Ville-Marie, soit pour une somme maximale de 2 113 010,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466811;
- 2- d'autoriser une dépense de 422 602,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 970 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231030  
80.01 (20.14)

---

#### CM23 0623

**Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans les rues De la Commune et Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 758 829,36 \$, taxes incluses (contrat : 2 119 120,09 \$ + contingences : 319 359,28 \$ + incidences : 320 349,99 \$) - Appel d'offres public 475410 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM), dans la rue De la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 119 120,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475410;
- 2- d'autoriser une dépense de 319 359,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 320 349,99 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231022  
80.01 (20.15)

---

À 16 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0624**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Mentana et Boucher, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 15 378 170,54 \$, taxes incluses (contrat : 12 456 223,99 \$ + contingences : 1 261 890,55 \$ + incidences : 1 660 056 \$) - Appel d'offres public 304904 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Mentana et Boucher dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 456 223,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304904;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 261 890,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 660 056 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Claude Chagnon inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231041  
80.01 (20.16)

---

### CM23 0625

**Accorder un contrat à Deroc Construction inc., pour réaliser le projet de la mise aux normes et d'optimisation des installations sanitaires au bâtiment des ateliers de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 442 944,62 \$, taxes incluses (contrat : 1 202 453,85 \$ + contingences : 240 490,77 \$) - Appel d'offres public SP22061-169551-C (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à l'entreprise Deroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes et d'optimisation des installations sanitaires au bâtiment des ateliers de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 202 453,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22061-169551-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 240 490,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239979001  
80.01 (20.17)

---

### CM23 0626

**Autoriser une dépense additionnelle de 58 582,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm de diamètre sous le boulevard Thimens, sous les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa Ouest et Gouin Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG17 0361), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 618 182,83 \$ à 4 676 765,69 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 582,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 millimètres de diamètre sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa Ouest et Gouin Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG17 0361) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 618 182,83 \$ à 4 676 765,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 582,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230298002  
80.01 (20.18)

---

### CM23 0627

**Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement de la nouvelle chambre annexe du site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 399 379,46 \$, taxes incluses (contrat : 275 434,11 \$ + contingences : 82 630,23 \$ + incidences : 41 315,12 \$)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Hydro-Québec, un contrat gré à gré pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique reliée à la nouvelle chambre annexe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 275 434,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 82 630,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 315,12 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238141001  
80.01 (20.19)

---

### CM23 0628

**Accorder un contrat à ITI inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2705 - Insertion de liens télécom et câblage structuré intermédiaire, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 121 180 \$, taxes incluses (contrat : 114 509,45 \$ + contingences : 6 670,55 \$) - Demande de prix 15679 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à ITI inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction pour les travaux du lot L2705 « Insertion de liens telecom et câblage structuré intermédiaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 509,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres de demande de prix 15679;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 670,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'ITI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057005  
80.01 (20.20)

---

À 16 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM23 0629

**Conclure deux ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (lot 2) et Nvira Environnement inc. (lot 3) pour des services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des peintures contenant du plomb et estimation des coûts de démolition/dégarnissage, pour une durée de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 108 318,19 \$, taxes incluses (contrats : 963 754,95 \$ + contingences : 144 563,24 \$) - Appel d'offres public 22-19735 (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des peintures contenant du plomb et estimation des coûts de démolition/dégarnissage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19735;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe ABS Inc	Lot 2	495 921,67 \$
Nvira Environnement Inc	Lot 3	467 833,28 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 144 563,24 \$ (Lot 2 - 74 388,25 \$ - Lot 3 : 70 174,99 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des Groupe ABS Inc et Nvira Environnement Inc;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1239119001  
80.01 (20.21)

### CM23 0630

**Exercer les première et deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 2 071 240,13 \$, taxes incluses, pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Sogica inc. (CG20 0692) / Approuver le projet d'addenda 1 pour la majoration de la banque d'heures, pour une somme maximale de 70 247,43 \$, taxes incluses, le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 2 802 860,55 \$ à 4 944 348,11 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première et la deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 2 071 240,13 \$, taxes incluses, pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale dans le cadre du contrat octroyé à Sogica inc. (CG20 0692);
- 2- d'approuver le projet d'addenda n° 1 pour la majoration de la banque d'heures, pour une somme maximale de 70 247,43 \$, majorant le tout pour un montant total du contrat de 2 802 860,55 \$ à 4 944 348,11 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239828003  
80.01 (20.22)

**CM23 0631**

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc. pour des services professionnels en vue de la réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2030 - Dépense totale de 2 116 804,73 \$, taxes incluses (contrat : 1 710 828 \$ + contingences : 342 165,60 \$ + incidences : 63 811,13 \$) - Appel d'offres public 23-19913 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2030, qui s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en vue de la réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 710 828 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19913;
- 2- d'autoriser une dépense de 342 165,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 63 811,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des projets ou programmes concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1239558001  
80.01 (20.23)

---

**CM23 0632**

**Conclure une entente-cadre avec Systematix Technologies de l'information inc., pour la prestation de services en Oracle Application Express (APEX) d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 682 406,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19769 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Systematix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection standard, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Application Express (APEX), pour une somme maximale de 1 682 406,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19769;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Systematix Technologies de l'Information inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239859001  
80.01 (20.24)

---

### CM23 0633

**Approuver un projet de premier avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin d'ajouter aux dépenses admissibles les coûts de main-d'œuvre temporaire affectée exclusivement à la réalisation du projet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de premier avenant à la convention d'aide financière conclue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin d'ajouter aux dépenses admissibles les coûts de main-d'œuvre temporaire affectée exclusivement à la réalisation du projet.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236924003  
80.01 (20.25)

---

À 17 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0634**

**Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc. pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une période de 12 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 124 534,96 \$, taxes incluses (contrat : 108 291,27 \$ + variation de quantités : 16 243,69 \$) - Appel d'offres public 23-19492 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Goodfellow inc, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois de sapin Douglas, pour une somme maximale de 108 291,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19492;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 243,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237567011  
80.01 (20.26)

---

**CM23 0635**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative de solidarité le Suroît de Montréal, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie de 2 222,7 mètres carrés, situé au coin sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue McEachran, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué du lot 6 050 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 020 000 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention de l'engagement définitif de la subvention**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal (Ville) vend à la Coopérative de solidarité le Suroît de Montréal, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant constitué du lot 6 050 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 222,7 mètres carrés, situé au coin sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue McEachran, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 1 020 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet et que l'acte de vente final soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239220005  
80.01 (20.27)

---

### CM23 0636

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Place Griffintown, aux fins de construction d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Barré et au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 720 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal (Ville) vend à Place Griffintown, organisme à but non lucratif (OBNL), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour un montant de 720 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'OBNL démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- de fermer et de retirer le terrain du domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229245003  
80.01 (20.28)

---

### CM23 0637

**Approuver un projet de prolongation de convention de sous-location par lequel la Société des musées de Montréal sous-loue à la Ville, pour un terme additionnel de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des espaces de réserve situés au 333, rue Peel, d'une superficie de 16 903 pieds carrés, pour les fins de conservation des collections muséales, moyennant un loyer total de 1 404 532,30 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de la convention de sous-location par lequel la Société des musées de Montréal sous-loue à la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des espaces de réserve, situés au 333, rue Peel, d'une superficie d'environ 16 903 pieds carrés, pour les fins de conservation des collections muséales, moyennant un loyer total de 1 404 532,30 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de la convention de sous-location;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235323004  
80.01 (20.29)

---

#### **CM23 0638**

#### **Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et le Cégep du Vieux Montréal (CG21 0383)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la résiliation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Cégep du Vieux Montréal (CG21 0383).

Adopté à l'unanimité.

1238379001  
80.01 (20.30)

---

À 17 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0639****Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 635 231 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social Place Griffintown de l'organisme Place Griffintown**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 635 231 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Place Griffintown pour le projet Place Griffintown;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237597001  
80.01 (20.31)

---

**CM23 0640****Accorder un soutien financier totalisant 845 533 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 415 533 \$ pour la tenue de l'événement Série mondiale de triathlon Montréal 2023, du 23 au 25 juin 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien total de 810 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 380 000 \$, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon 2023 à Montréal du 23 au 25 juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238475003  
80.01 (20.32)

---

**CM23 0641**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, pour une période allant de 2023 à 2024, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin d'offrir une programmation d'événements d'affaires, de déployer un projet de Murelles au centre-ville, de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable et de déployer une stratégie d'accueil innovante / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, pour une période allant de 2023 à 2024 à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin d'offrir une programmation d'événements d'affaires, de déployer un projet de Murelles au centre-ville, de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable et de déployer une stratégie d'accueil innovante;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237956002  
80.01 (20.33)

**CM23 0642**

**Accorder un soutien financier additionnel totalisant 435 000 \$ à trois différents organismes, ainsi que la prolongation de projets du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 435 000 \$, pour l'année 2023-2024, à trois différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2023-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien recommandé</b>
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent	75 000 \$
Cybercap	TransiTlon	60 000 \$

Intégration jeunesse du Québec inc. Camps pédagogiques : Moniteurs de camp	134 900 \$
Intégration jeunesse du Québec inc. Camps pédagogiques : Sauveteurs de piscine	165 100 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237570001  
80.01 (20.34)

---

### CM23 0643

**Accorder un soutien financier non récurrent de 208 799 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet pilote : S'outiller pour assurer la croissance durable / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 208 799 \$ à École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser son projet « S'outiller pour assurer la croissance durable » dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238379002  
80.01 (20.35)

---

À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0644**

**Accorder deux contrats à Urbex Construction inc. pour la revégétalisation de sentiers informels (lot 1) et l'éradication de nerprun (lot 2) dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal - Dépense totale de 890 367,32 \$, taxes et contingences incluses (lot 1 - contrat : 725 942,95 \$ + contingences : 108 891,44 \$) - (lot 2 - contrat : 48 289,50 \$ + contingences : 7 243,43 \$) - Appel d'offres public 23-19911 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la revégétalisation de sentiers informels (lot 1) et l'éradication de nerprun (lot 2) dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 725 942,95 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 48 289,50 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19911;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 116 134,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit, 108 891,44 \$, pour le lot 1, et de 7 243,43 \$, pour le lot 2;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239178001  
80.01 (20.36)

---

**CM23 0645**

**Accorder deux contrats d'une valeur totale de 1 294 958,82 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour une somme de 711 407,81 \$, taxes incluses (Lot 1) et un contrat à 178001 Canada Inc. (Groupe Nicky) pour une somme de 583 551,01 \$, taxes incluses (Lot 2), pour les services de déneigement d'installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives, de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal et de la section des Parcs-Nature, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2026 incluant un maximum de deux prolongations d'une saison chacune - Appel d'offres public 23-19886 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2026, les commandes pour la fourniture des services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives, de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal et de la section des Parcs-Nature, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19886;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	711 407,81 \$
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	Lot 2	583 551,01 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Paysagiste Solarco inc. et 178001 Canada inc. (Groupe Nicky);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235978003  
80.01 (20.37)

---

### CM23 0646

**Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) pour les services de comédiens et cascadeurs, pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois à compter du 16 juin 2023 jusqu'au 15 juin 2025, pour une somme maximale de 919 110,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23- 19923 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal et ce, pour une période de 24 mois, à compter du 16 juin 2023 jusqu'au 15 juin 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 919 110,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19923;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239934001  
80.01 (20.38)

---

### CM23 0647

**Accorder un contrat à Tetra Tech QI, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative pour le renforcement du collecteur Langelier - Dépense totale de 248 442,58 \$, taxes incluses (contrat : 225 856,89 \$ + contingences : 22 585,69 \$) - Appel d'offres public 23-19842 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'alternative pour le renforcement du collecteur Langelier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 225 856,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19842;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 585,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236516001  
80.01 (20.39)

---

### CM23 0648

**Accorder un contrat à MACOGEP INC. pour les services professionnels spécialisés d'experts-conseils en analyse de dossiers de réclamations pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 423 429,94 \$, taxes incluses (contrat : 352 858,28 \$ + contingences : 70 571,66 \$) - Appel d'offres public 23-19872 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Macogep inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels spécialisés d'experts-conseils en analyse de réclamation, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 858,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19872;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 571,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Macogep inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239057006  
80.01 (20.40)

---

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 12 juin 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 12 juin 2023 – 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black et Mme Virginie Journeau

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 19 h 04, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Katherine Collin	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Comment éviter l'abattage de milliers d'arbres et la conservation des milieux humides, et ce, en lien avec le dépôt du Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) au conseil d'agglomération ce mois-ci? / Pourquoi les terrains d'Hypertec n'ont pas été protégés dans le secteur de l'Éco-campus?

Mme Viviane Rochon	Mme Émilie Thuillier	Pourquoi est-ce compliqué de participer à l'appel à projets pour le centre Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du programme IMPACTE?
M. Samuel Vanzin	M. Benoit Dorais	Quel est le bilan du Règlement pour une métropole mixte? / À quel moment le bilan sera-t-il présenté à une commission permanente et, le cas échéant, quelles seront les modalités de participation?
M. Matthew James Chapman	Mme Marie-Andrée Mauger	Comment participer et contribuer à la transition écologique? / Comment l'opposition aimerait participer à la transition écologique?
M. Vincent Van Dongen-Vogels	Mme Josefina Blanco	Où sera situé le lieu pour accueillir les personnes autochtones en situation d'itinérance dans le secteur Milton Parc? / Aimerait une consultation citoyenne dans l'identification de ce lieu
M. Alain Migneault	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que l'Administration va appuyer les demandes du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec concernant les fuites de pipeline sur le territoire de la Ville de Montréal?
Mme Marie Barbeau	Mme Valérie Plante M. Alain Vaillancourt	Quel pourcentage du budget de la Ville est alloué à la sécurité des citoyens-nes et quels sont les efforts déployés à ce sujet? / Quel pourcentage du budget est dédié aux pistes cyclables?
M. Robert Edgar	M. Alain Vaillancourt (M. Alex Norris)	Quelle est votre évaluation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) concernant le respect du droit de manifester? / Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour que le respect du droit de manifester continue de s'améliorer?
Mme Michelle Furness	Mme Émilie Thuillier (Mme Sophie Mauzerolle)	Aimerait des boutons sonores aux feux de circulation sur la rue Henri-Duhamel dans l'arrondissement de Verdun
M. Laurent Cousineau	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Comment l'Administration va-t-elle traiter les enjeux soulevés par la population qui a marché pour le Climat le 22 avril dernier et quels sont les efforts en ce sens? / Quels sont les dossiers climatiques travaillés avec les autres villes?
Mme Martine Michaud	Mme Josefina Blanco	Pourquoi subventionner l'organisme Open Door dans le secteur Milton Parc? / Dépose une pétition pour la délocalisation d'Open Door
<b>DÉPÔT DE DOCUMENT</b>		
M. Francis Waddell	Élu-e responsable (Mme Émilie Thuillier)	Quel est le montant alloué pour la mise à niveau du stationnement étagé dans l'arrondissement de Verdun? / Est-ce que les analyses de besoin de stationnement dans ce secteur seront rendues publiques?
M. Pier-Luc Cauchon	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Pourquoi n'y a-t-il pas de travaux sur le pont de l'île Mercier dans le contexte des inondations 2017, 2019 et 2023? / Quelles sont les sommes et où sont ces sommes dédiées à la prévention des inondations?
M. Bernard Beauchesne	Mme Valérie Plante	Pouvons-nous obtenir de l'aide pour demeurer à la résidence étudiante EVO à la suite de l'incendie de la chapelle du Bon-Pasteur?

M. Roger Ferber	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quand pourrions-nous retourner dans nos logements du complexe de la chapelle du Bon-Pasteur à la suite de l'incendie?
Mme Ligia Ungureanu	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quand pourrions-nous retourner dans nos logements du complexe de la chapelle du Bon-Pasteur à la suite de l'incendie?

À 20 h 08, la présidente du conseil fait la lecture de 17 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Christine Simard	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Pouvez-vous faire une réparation résistante aux poids lourds des autobus dans la voie réservée Sud sur St-Michel (entre Masson/Laurier)?
Audrey Eve Langevin	M. Gilles Déziel (Mme Caroline Bourgeois)	Ceci concerne le parc Montmartre, situé au coin des rues De Montigny et de la 60 <sup>e</sup> avenue. L'entretien de la pelouse se fait rarissime à ce parc et il n'est presque plus possible d'y passer du temps. Le terrain de soccer est impraticable. Puisque le parc est situé tout près de la maison, nous comptons y faire un petit pique-nique en famille pour fêter le premier anniversaire de notre garçon au début du mois de juillet, mais le gazon est tellement long que nous devons annuler. À quand un entretien plus rigoureux? Ce n'est pas le premier été que la tonte est retardée et que nous ne pouvons pas profiter de nos espaces verts.
Marie-José Leblanc	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Je suis témoin et je "cohabite" avec l'itinérance et les sans-abris depuis 2018-2019, mon immeuble jouxte le refuge YMCA-CGF, phénomène présent jour et nuit, préoccupant, peu souhaitable pour la population résidente (310 familles) et les visiteurs internationaux du Palais des Congrès qui y passent. La jouissance environnementale et morale de ce lieu devenu un "squatting" est en baisse, l'enjeu sécurité est réel, parallèlement à l'exacerbation de la situation. Paradoxalement, le budget montréalais 2023 consacré aux initiatives en soutien aux personnes en situation d'itinérance serait amputé de 17% passant de \$5.9M à \$4.9M (Re.Budget 2023 Ville de Montréal, 29 nov.2022). En contrepartie, la Ville augmente fortement son budget alloué au vélo à \$507.1M sur 10 ans. Votre partenaire EMMIS ne reçoit que \$10M pour ses actions en aval. Comment pouvez-vous expliquer ces divergences dans les montants alloués quand la dignité humaine est en jeu...

Alain Clavet	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Comment pouvons-nous garantir le droit humain fondamental au logement sans condition avec des soutiens professionnels pour répondre aux problèmes d'alcoolisme, de drogues et de santé mentale pour les sans-abris chroniques, et comment pouvons-nous vous convaincre, comme élue de l'importance de cette mesure pour la dignité humaine et le bien-être de notre communauté ?
Fanny Blain	Maire d'arrondissement (Mme Josefina Blanco)	Connaissez-vous la situation des itinérants vivants dans l'accueil sur la rue Chambly? Qu'est-ce que vous faites pour les relocaliser ? J'ai 16 ans et j'avoue craindre pour ma sécurité surtout quand je suis avec ma sœur de 10 ans au bord du parc Lalancette, du centre d'accueil et du métro. Il y a beaucoup de personnes imprévisibles avec des problèmes de consommation et de santé mentale qui habitent au même endroit. Cela crée des situations explosives dans un quartier résidentiel autrement tranquille. Comment allez-vous assurer notre sécurité?
Marine Le Palaire	Maire-Mairesse (Mme Dominique Ollivier)	L'arrondissement nous renvoie vers vous pour cette question : Quels sont les travaux et aménagements prévus à court et long terme pour sécuriser les piétons sur le trottoir du boulevard st-michel entre Rosemont et st-joseph ? Nous sommes un groupe de citoyens inquiets et mobilisés depuis 3 ans. Nous ne pouvons plus utiliser le trottoir en raison de l'affaissement de la chaussée, l'étroitesse du trottoir, et la nouvelle voie réservée aux bus qui longe ce trottoir. Nous sommes plusieurs résidents à avoir vécu de peu des accidents en étant frôlés ou entraînés par le bus lors de son passage. Nous l'emprunions avec nos enfants et nos poussettes, jusqu'à ce que chacun vive une mauvaise expérience. Nous encourageons fortement le développement de pistes cyclables et voies de bus sur notre boulevard. Néanmoins, l'aménagement et l'état de la chaussée n'y permettent pas une utilisation sécuritaire. Doit-on attendre qu'un drame se produise pour envisager ces travaux de fond?
Sheldon Bronstein	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Why did you not join the others against Bill 96
Michael Tamir	Maire-Mairesse (Mme Caroline Bourgeois)	Dans le cadre du Programme Élite à l'École d'Entrepreneurship de Beauce, nous devons réaliser un défi communautaire. L'objectif est de venir en aide à un organisme qui œuvre dans le domaine de la santé mentale ou auprès des enfants. Si dans votre entourage vous pensez à un organisme qui voudrait un coup de pouce de 27 entrepreneurs motivés pour concrétiser son projet, partagez l'appel de projets et demandez-lui de compléter le lien Google Forms ( <a href="https://forms.gle/6JwBsSN7qrQLaQdK9">https://forms.gle/6JwBsSN7qrQLaQdK9</a> ). Les demandes seront analysées entre le 14 juillet et le 18 août 2023. Étant donné qu'il y a un problème de dépendance à la drogue dans le quartier, pouvez-vous nous indiquer quels organismes pourront se présenter?

Kelly St-Laurent	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Yesterday I took my toddler to the playground in parc Angrignon and was shocked by the terrible state of the playground. There is a lack of play areas for toddlers (eg no slide, only swings that squeak) and the rocking games are broken. There aren't enough wood chips for safety. It's the worst playground I've seen in Montreal. Such a shame considering what a beautiful park it is. Could you please consider an upgrade of the playground? It's in desperate need of attention.
Marc Williams	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Montréal a eue la Taxe volontaire en 1968 et Loto-Québec pourrait-elle réjouir ses clients et aider les villes et le Gouvernement du Québec en offrant, par exemple, une loterie Mini 7 où un joueur choisirait ou recevrait une sélection de 7 numéros entre 1 et 28 avec un tirage à toutes les 4 minutes de 7 numéros sur 28, avec un prix d'achat variable (1 \$, 2 \$ etc) et avec des catégories de prix pour 0, 4, 5, 6 et 7 sur 7 ? Merci
Jason Campbell	Élu-e responsable (Mme Josefina Blanco)	Is there any plan to do anything around Berri station and the growing number of homeless doing drugs, exposing themselves on the street, making sleeping areas in the streets, illegally accessing buildings etc?
Denise Cormier	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Je voyage sur l'autoroute 20 presque chaque matin et soir. Je vois beaucoup d' autos qui ne sont pas supposés prendre la voie réservée pour les taxis, et autres, surtout près de l'aéroport en direction est. Comment allez- vous contrôler cette voie surtout aux heures de pointes? Je suggère un système de puces semblable aux autoroutes payantes, car sinon ces voies vont vites devenir une façade. Merci Denise Cormier Résidente de Griffintown
Chantal Macleod	M. Michel Bissonnet	J'ai hérité de ma mère qui travaillait à la caisse Populaire St-Angèle de Merici la série complète des médailles de la Finale des jeux du Québec à Saint-Léonard, hiver 1983 du 4 au 13 mars Je me demandais si la ville serait intéressée de les avoir pour vos archives? Je ne sais pas trop quoi en faire? Merci
Laurent Martin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Je suis un résident sur le boulevard St-Michel, entre Masson et Laurier, et depuis la mise en place de la voie réservée pour autobus, je n'ai fait que constater une accélération considérable de la vitesse tant automobile que tout particulièrement des autobus de la ville. Je n'ai pas mesuré, mais la plupart roule certainement entre 60 et 90 Km\h. Nous sommes un groupe de citoyens inquiets et mobilisés depuis plus 3 ans sur cette question. Certains résidents avec des jeunes enfants ou des personnes à mobilité plus réduite s'inquiètent énormément d'utiliser les trottoirs. Il ne faudrait pas attendre que survienne un mort avant de réagir. Ma question est ; à quand la réduction de vitesse tel que demandé depuis plusieurs années afin de protéger toute usagers de St-Michel. Et pourquoi ne pas mettre en

**(SUITE)** place un REV sur St-Michel (dans l'Est) comme vous avez fait sur St-Denis, du moins entre Rosemont et Rachel. Merci de votre attention.

Norman Sabin	Mme Martine Musau Muele	<p>Good day Madame Speaker, I very much enjoy watching Montreal Council meetings on YouTube, especially the question period. Allowing Montrealers to ask questions in person and online encourages many citizens to participate. Bravo. Question period starts at 7 PM Monday, with oral questions first, and often extends into Tuesday morning. Madame Speaker, can you announce at the start of question period how many questions have been submitted orally and how many written? And, as you introduce each question. can you state the question number? Your predecessor, Suzie Miron, did this and it was very helpful. Thank you. Norman Sabin NDG</p>
Jimmy A. Khaled	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	<p>Fonds dépensés et efforts déployés pour traiter du problème du sans- abris. Un engagement multipartite démontré par les structures et les organigrammes institutionnalisés à plusieurs étages. En contrepartie, l'itinérance augmente hors-contrôle, le dénombrement est imprécis. Les moyens mis en place ne semblent pas prévenir mais Réagissent! Pourrait- on penser à changer le paradigme de la "cohabitation" par une approche constructive à l'image des pays européens tel que la Finlande (M. Bruno Marchand maire de Québec y est allé) qui a diminué de 50% le problème des sans abris(2020), grâce au logement social supervisé financé par une fondation en partenariat avec la municipalité et autres paliers à l'image de Y-Foundation ou les Fonds Microbuild du projet "Habitat for Humanity" du UK. (Microfinancement) Des mesures pour assurer un avenir pour toutes les communautés. Seriez-vous ouverte à étudier ces solutions pro-actives pour enfin donner au centre-ville de Montréal une image respectable?</p>
Bianca Zagolin	Élu-e responsable (Mme Gracia Kasoki Katahwa	<p>Nous sommes déjà le 12 juin et les fleurs n'ont toujours pas été plantées dans les bacs sur Queen Mary entre Côte-des-Neiges et Decelles, ni dans la Placette devant le Duc de Lorraine. Comment justifier ce retard?!</p>

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

---

À 20 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0649**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Inoria inc. pour la fourniture d'une plateforme de Centre de Contact Client en mode infonuagique pour les centres d'appels de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois, soit du 15 juin 2023 au 14 juin 2028, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 138 337,10 \$, taxes incluses (contrat : 6 812 707,75 \$ + contingences : 325 629,35 \$) - Appel d'offres public 23-19768 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Inoria inc. pour la fourniture d'une plateforme de Centre de Contact Client en mode infonuagique pour les centres d'appels de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 138 337,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19768;
- 3- d'autoriser une dépense de 325 629,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0650****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder sept contrats à WM Québec inc. et neuf contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour des services d'élimination d'ordures ménagères, pour une période variant de 48 à 60 mois, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 68 151 232,85 \$, taxes incluses (contrats : 61 541 650,26 \$ + indexation de prix : 3 149 210,64 \$ + budget de contingences : 3 347 457,50 \$ + variation de quantité : 112 914,45 \$) - Appel d'offres publics 23-19726 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots selon les modalités d'adjudication prévues, pour une période variant de 48 à 60 mois, les contrats pour les services d'élimination d'ordures ménagères, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19726 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Contrats</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	4 185 090 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	8 767 648,58 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	11 371 142,48 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	1 046 272,50 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	366 138,58 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	519 599,85 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	1 814 012,31 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	860 717,57 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	690 575,72 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	954 128,78 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	1 132 610,91 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	5 902 816,50 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	4 758 240,38 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	8 369 605,13 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	5 701 610,25 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	5 101 440,75 \$
<b>TOTAL</b>		<b>61 541 650,26 \$</b>

- 3- d'autoriser une dépense de 3 347 457,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Contingences</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	220 008,98 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	460 895,08 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	597 698,41 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	166 931,63 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	19 274,63 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	27 339,81 \$

Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	95 462,71 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	45 248,16 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	36 350,91 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	50 384,25 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	59 658,13 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	310 299,09 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	250 146,58 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	439 958,17 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	299 663,76 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	268 137,18 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 347 457,50 \$</b>

4- d'autoriser une dépense de 3 149 210,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Indexations de prix</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 1 - LaSalle	215 089,69 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 2 - Le Plateau-Mont-Royal	450 253,01 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 3 - Rosemont–La Petite-Patrie	582 825,63 \$
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	34 070,97 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 5 - Écocentre Acadie	19 353,95 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 6 - Écocentre Côte-des-Neiges	27 196,31 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 7 - Écocentre LaSalle	95 241,96 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 8 - Écocentre La Petite-Patrie	44 245,62 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 9 - Écocentre Rivière-des-Prairies	36 442,57 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 10 - Écocentre Saint-Laurent	53 556,30 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 11 - Écocentre Saint-Michel	60 551,77 \$
WM Québec inc.	Lot 12 - Ahuntsic-Cartierville 1	303 165,33 \$
WM Québec inc.	Lot 13 - Ahuntsic-Cartierville 2	244 691,31 \$
WM Québec inc.	Lot 14 - Saint-Laurent	429 558,32 \$
WM Québec inc.	Lot 15 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 1	291 664,99 \$
WM Québec inc.	Lot 16 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 2	261 302,90 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 149 210,64 \$</b>

5- d'autoriser une dépense de 112 914,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Variations de quantités</u> (taxes incluses)
WM Québec inc.	Lot 4 - Westmount	112 914,45 \$

6- d'autoriser un virement budgétaire pour 2023 de 832 696,51 \$, en provenance des dépenses contingences, de compétence d'agglomération, vers le budget du Service de l'environnement;

7- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2024 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours;

8- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs (adjudicataires) à la fin des contrats;

- 9- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238554002  
80.01 (20.42)

---

### CM23 0651

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat de gré à gré à Air Products and Chemicals inc. pour l'achat d'équipement de production d'oxygène et autres services associés pour le projet de désinfection de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 65 506 140,95 \$US, taxes incluses (contrat : 62 386 800,90 \$US + contingences : 3 119 340,05 \$US) - Démarche de gré à gré no. 22-19515 - (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Air Products and Chemicals inc. pour l'achat d'équipement de production d'oxygène et autres services associés pour le projet de désinfection de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour la somme maximale de 62 386 800,90 \$ US, taxes incluses, conformément au contrat de gré à gré 22-19515;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 119 340,05 \$ US, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le contrat entre Air Products and Chemicals inc., et la Ville de Montréal (le contrat entrera en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1232742003  
80.01 (20.43)

**CM23 0652****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits - L1 (Lot 1) de la Ville de Montréal - Dépense totale : 8 723 974,24 \$, taxes incluses (contrat : 7 269 978,53 \$ + contingences : 1 453 995,71 \$) - Appel d'offres public 506801 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de feux de circulation et d'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 269 978,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506801;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 453 995,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238848014  
80.01 (20.44)

**CM23 0653**

**Accorder un soutien financier de 80 193 \$ au Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour la prolongation du projet « Lutte contre la pauvreté Côte-Saint-Luc 2023 » jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 193 \$ au Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour la prolongation du projet « Lutte contre la pauvreté Côte Saint-Luc 2023 », jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238438001  
80.01 (20.45)

---

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM23 0654

**Accorder un soutien financier non récurrent à plusieurs organismes, représentant une somme maximale totale de 1 500 000 \$ sur une période de trois ans (mai 2023 à juin 2026), dans le cadre de l'appel à projets pour soutenir les incubateurs et accélérateurs d'entreprises / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 500 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, sur une période de trois ans, de mai 2023 à juin 2026, dans le cadre de l'appel à projets pour soutenir les incubateurs et accélérateurs d'entreprises :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT</b>
Campus des technologies de la santé (CTS Santé)	375 000 \$
La corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal)	375 000 \$
Projet MTLab	375 000 \$
Zù	375 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237952001  
80.01 (20.46)

---

**CM23 0655**

Accorder six contrats distincts pour six lots aux soumissionnaires suivants, soit Remorquage Centre-Ville inc. pour le lot 5 (612 704,19 \$, taxes et contingences incluses) et le lot 9 (850 085,59 \$, taxes et contingences incluses), Remorquage Météor inc. pour le lot 6 (422 882,38 \$, taxes et contingences incluses) et le lot 7 (553 792,91 \$, taxes et contingences incluses) et Remorquage Bélanger S. R. inc. pour le lot 8 (641 572,44 \$, taxes et contingences incluses) et le lot 10 (449 416,33 \$, taxes et contingences incluses), pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne et ce, pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 3 530 453,84 \$, taxes et contingences incluses (contrats : 3 069 959,86 \$ + contingences : 460 493,98 \$) - Appel d'offres public 23-19687 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder des contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois avec deux prolongations possibles de 12 mois, pour la gestion des secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, véhicule de délit et abandonné, tout véhicule impliqué dans un accident ou en panne et tout véhicule en lien avec la sécurité des biens et des personnes et tout véhicule de la Ville en panne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19687;

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)
Remorquage Centre-Ville	5	E (PDQ 21 et 22)	532 786,25 \$	79 917,94 \$
Remorquage Météor inc.	6	F (PDQ 10, 27, 39 et 42)	367 723,81 \$	55 158,57 \$
Remorquage Météor inc.	7	G (PDQ 30 et (31-33))	481 559,05 \$	72 233,86 \$
Remorquage Bélanger inc.	8	H (PDQ 35 et 44)	557 889,08 \$	83 683,36 \$
Remorquage Centre-Ville	9	I (PDQ 38)	739 204,86 \$	110 880,73 \$
Remorquage Bélanger inc.	10	J (PDQ 23, 45, 46, 48 et 49)	390 796,81 \$	58 619,52 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 460 493,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Centre-Ville, Remorquage Météor inc. et de Remorquage Bélanger inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0656**

**Conclure une entente-cadre avec Valosphère Environnement (lot 6) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 28 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 700 085,07 \$, taxes incluses (entente : 608 769,63 \$ + variation des quantités : 91 315,44 \$) - Appel d'offres public 23-19890 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 6, d'une durée 28 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 6, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Valosphère Environnement	6	608 769,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 91 315,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valosphère Environnement;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1236987002  
80.01 (20.48)

**CM23 0657**

**Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 231 283,84 \$, taxes incluses, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2023 au 29 août 2024, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 924 347,73 \$ à 6 155 631,57 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, pour la période du 30 août 2023 au 29 août 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 231 283,84 \$, taxes incluses, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 924 347,73 \$ à 6 155 631,57 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
M. Stéphane Côté  
Mme Mary Deros  
M. Laurent Desbois  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Benoit Langevin  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
Mme Chantal Rossi  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Alba Zuniga Ramos

1236469004  
80.01 (20.49)

---

### CM23 0658

**Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans (2023-2026) afin d'assurer le déploiement de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité afin d'assurer le déploiement de son plan d'action pour la période 2023-2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235008001  
80.01 (20.50)

---

---

À 21 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0659**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à Microcrédit Montréal afin de réaliser son projet « Propulser l'entrepreneuriat montréalais inclusif » dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 - Réflexe / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à Microcrédit Montréal afin de réaliser son projet Propulser l'entrepreneuriat montréalais inclus dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238298002  
80.01 (20.51)

---

### **CM23 0660**

**Accorder un soutien financier totalisant 325 000 \$ aux organismes Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal et Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025, dans le cadre de l'appel à projets sur invitation « Concertation régionale en itinérance 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les deux projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel à projets sur invitation « Concertation régionale en itinérance 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023-2025
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Un Mouvement mobilisé 23-25	162 500 \$
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	Contribution du RAPSIM aux actions de la Ville en matière d'itinérance	162 500 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239665007  
80.01 (20.52)

---

#### **CM23 0661**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 578 250 \$ à la Maison de l'innovation sociale pour la mise en œuvre du projet : Incubateur civique Montréal 2023-2026 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 578 250 \$ à la Maison de l'Innovation sociale, pour la mise en œuvre du projet « Incubateur civique Montréal, 2023-2026 »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237896001  
80.01 (20.53)

---

**CM23 0662**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 5 021 931 \$ à LESPACEMAKER et de 4 799 203 \$ à Ateliers Belleville dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver les projets de convention à cet effet / Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes afin d'augmenter la contribution financière de 294 393 \$ à l'organisme**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 021 931 \$ à LESPACEMAKER et de 4 799 203 \$ à Ateliers Belleville dans le cadre de l'appel à projets aux volets 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes afin d'augmenter la contribution financière de 294 393 \$ à l'organisme;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238383003  
80.01 (20.54)

---

**CM23 0663**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 526 135 \$, à quatre organismes, pour la prolongation de leurs projets jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 526 135 \$ aux organismes ci-après désignés, jusqu'au 31 mars 2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

Organismes	Nom du projet	Soutien recommandé 2023
Dépôt alimentaire NDG	Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs	121 734 \$
Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal	Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir	125 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir en pandémie	92 401 \$
Moisson Montréal Inc	Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal	187 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233220003  
80.01 (20.55)

À 21 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60)

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 13 juin 2023, à 9 h.

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 12 juin 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 13 juin 2023 – 9 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black, Mme Virginie Journeau et Mme Laura Palestini

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Luis Miranda

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043), DU CONSEILLER JULIEN HÉNAULT-RATELLE ET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM, AU POINT 80.01 (42.02) :**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black, Mme Virginie Journeau, Mme Laura Palestini et Mme Véronique Tremblay

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043), DU CONSEILLER JULIEN HÉNAULT-RATELLE ET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM, AU POINT 80.01 (42.02) :**

M. Luis Miranda

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ÉTABLISSMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS, DU CONSEILLER JULIEN HÉNAULT-RATELLE ET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM, AU POINT 80.01 (42.05) :**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black, Mme Virginie Journeau, Mme Laura Palestini et Mme Véronique Tremblay

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ÉTABLISSMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS, DU CONSEILLER JULIEN HÉNAULT-RATELLE ET DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM, AU POINT 80.01 (42.05) :**

M. Luis Miranda

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
 Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice  
 Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En début de séance, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, la présidente du conseil demande d'observer une minute de silence. Elle remercie les membres du conseil pour le moment de recueillement et elle déclare la séance ouverte en souhaitant d'excellents travaux à tous et toutes.

**1 - Période de questions du public**

À 9 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public ».

À 9 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Kathleen Allen	Élu-e responsable (M. Éric Alan Caldwell)	What is happening with the autoroute 20 ouest? It has been congested for over a year but now there seems to be fully stopped traffics nearing the dollars exit every weekend with all highway and non highway routes around the area suffering. It is suffocating our neighbourhood in Lachine and severely limiting our mobility. I want to know why this is happening and what is happening to resolve the situation.
Colette Daignault-Cummings	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Vous êtes fière de votre Ville. Alors dites-moi pourquoi un refuge existe-t-il devant le Palais des Congrès, endroit touristique et fréquenté par les élites du monde entier venus vivre une congrès internationale à Montréal. C'est une image exemplaire de Montréal, selon vous. Expliquez-moi ce que vous aller faire pour changer l'image de Montréal à l'internationale et pour ses habitants et commerçants de proximité madame Plante ?
Jean-François Patenaude-Monette	M. Éric Alan Caldwell	Dans l'annonce du SRB Henri-Bourassa, on parle d'un aménagement lourd entre Lacordaire et DuRuisseau. Notez que les gens qui travaillent et habitent à Saint-Laurent ne veulent pas d'un service de bus moins efficace à l'ouest de la station DuRuisseau mais voudrons pouvoir profiter eux aussi d'un service de SRB efficace pour continuer leur route vers l'ouest vers Bois-Franc et le parc industriel dans Saint-Laurent où il y a une forte densité de résidents et de travailleurs.

**(SUITE)** Dans ce contexte, pour le tronçon entre la station DuRuisseau et l'autoroute 13 pourrait-on s'assurer que les voies soient exclusives aux bus en tout temps (24/24, 7/7) avec un pavage coloré distinctif. Sur les plans de marquage et signalisation du projet en cours dans Saint-Laurent entre les rues Félix-Leclerc et Miniac, je semble comprendre que les autobus rouleront seulement sur des voies réservées habituelles et seulement aux heures de pointe. La correction sera-t-elle faite avant la fin du projet en cours?

Sergio Sturino

Élu-e responsable  
(M. Éric Alan Caldwell)

Who do I need to ask to have a No Parking Sticker sign to be put back to its original spot?

I live in Ville-Emard and across the street from 6907 rue Briand a parking sign was moved back 6 or more feet. This means everyday for a few years there is one less spot to park for those who PAID to have a sticker! Can the sign be put back to its original spot 6 feet forward?

Andrée-Anne Desmeules

Élu-e responsable  
(Mme Ericka Alneus)

Bonjour, j'aimerais proposer l'idée d'avoir un programme de bancs commémoratifs comme c'est le cas dans certaines villes et arrondissements. Mon beau-père qui était un grand marcheur et utilisateur du parc Notre-Dame-de-Grâce est récemment décédé. Ça nous ferait plaisir d'honorer sa mémoire et son chemin en finançant un banc qui permettrait aux gens de la communauté de profiter de la beauté de ce grand parc.

Merci pour votre temps et pour l'attention que vous porterez à ma proposition.

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 11. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 11, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce qu'il y a un blitz d'inspections dans les bâtiments patrimoniaux de l'arrondissement de Ville-Marie de concert avec la Régie du bâtiment du Québec? / Souhaite obtenir des données à ce sujet
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce qu'il y aura une consultation publique concernant les navettes Or (mobilité des personnes âgées)? / Reformule sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelles sont les actions pour sécuriser les abords de l'école Jean-Baptiste Meilleur dans le centre-sud? / Est-ce que l'Administration va augmenter la surveillance policière aux abords des écoles?

---

À 9 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

---

Mme Stephanie  
Valenzuela

Mme Valérie Plante  
(Mme Ericka Alneus)

Aimerait un suivi sur le classement des bâtiments patrimoniaux et leurs artefacts dans le Quartier chinois et aimerait un état de la situation concernant l'ancienne manufacture de cigares S. Davis and Sons / Commentaires sur l'importance du Quartier chinois

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 9 h 32.

---

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

À 9 h 35, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60).

---

#### **CM23 0664**

**Approuver le projet d'acte par lequel Les Sœurs de Sainte-Marcelline vendent à la Ville de Montréal, un terrain vacant et assujettissent à une servitude d'utilités publiques des parties vacantes du terrain contigu, situé au 9167, boulevard Guin Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Guin Ouest, pour le prix de 220 000 \$, plus les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel Les Soeurs de Sainte-Marcelline vendent à la Ville de Montréal un terrain vacant, d'une superficie approximative de 142,3 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots projetés 6 565 697, 6 565 698, 6 565 699, 6 567 098 et 6 567 101, ainsi qu'assujettissent à une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, d'une superficie approximative de 18,1 mètres carrés, des parties vacantes des lots projetés 6 567 097 et 6 567 100 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 9167, boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le montant de 220 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest, le tout conformément au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant qu'il soit substantiellement conforme au projet d'acte, de l'avis du Service des affaires juridiques;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre De Grandpré Chait S.E.N.C.R.L. et Les Soeurs de Sainte-Marcelline établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237723002  
80.01 (20.56)

#### CM23 0665

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 486 123 \$ à plusieurs organismes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2025, afin de soutenir les organismes pour la réalisation des projets de l'appel à projets « Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité (Entente Ville - MESS) / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 486 123 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2025, dans le cadre de l'appel à projets « Itinérance et milieux de vie inclusifs 2023-2025 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds Québécois d'Initiatives Sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité (Entente Ville - MESS) :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2023-2025
Accueil Bonneau	L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard	271 484 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Intervention de milieu pour un espace urbain accueillant et inclusif	389 248 \$
Carrefour d'alimentation et d'entraide St-Barnabé	Brigade de nettoyage urbaine	244 772 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	Équipe de médiation autochtone	372 430 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal	KAIE:RI:NIKAWERA:KE - Centre de jour, organisation communautaire et animation culturelle	298 828 \$
Cirque Hors Piste	Créations collectives	154 592 \$

Clinique Droits Devant	Prévention de la judiciarisation dans une perspective de cohabitation harmonieuse	<b>218 409 \$</b>
Dîners St-Louis	Job 18-30	<b>142 328 \$</b>
En Marge 12-17	Projet Transition	<b>133 348 \$</b>
Foyer pour Femmes autochtones de Montréal	Projet Square Cabot	<b>392 625 \$</b>
Groupe communautaire l'itinéraire	Projet Camelots de l'itinéraire	<b>311 498 \$</b>
Groupe communautaire l'itinéraire	Projet d'inclusion sociale de la Maison Ronde	<b>152 079 \$</b>
Groupe Information Travail inc.	Brigade de propreté urbaine Milton-Parc	<b>374 427 \$</b>
Inter-action du quartier Peter-McGill	En route vers un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	<b>283 380 \$</b>
L'amour en action Syl Dan	Navette du nord	<b>337 129 \$</b>
L'amour en action Syl Dan	Action intégration et cohabitation	<b>300 428 \$</b>
L'anonyme U.I.M	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation	<b>755 990 \$</b>
La Cafétéria Communautaire Multicaf	Unité mobile multisectorielle visant l'itinérance à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce UMMI	<b>274 000 \$</b>
La Fondation du Refuge pour femmes Chez Doris inc.	Programme de pré-employabilité	<b>305 206 \$</b>
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	<b>455 305 \$</b>
La Maison du Père	Cohabitation dans l'espace public	<b>385 239 \$</b>
La Porte Ouverte Montréal	Inclusion et cohabitation dans Milton-Parc	<b>600 200 \$</b>
La Rue des Femmes Montréal	Activités socio-culturelles et formation	<b>666 405 \$</b>
Le Sac à dos (Action-Réinsertion)	Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation	<b>116 748 \$</b>
Les Maisons de l'Ancre inc.	Vers une meilleure compréhension des femmes itinérantes	<b>286 597 \$</b>
Les Maisons de l'Ancre inc.	Pair-aidance : Par et pour les Femmes+	<b>213 020 \$</b>
Mission Old Brewery	Navette OBM	<b>289 277 \$</b>
Mission St-Micheal	Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill	<b>157 126 \$</b>
Missions Exeko	ID Action Mobile	<b>200 000 \$</b>
Plein Milieu	Actions alternatives de sensibilisation à l'itinérance - Porteuses de changement	<b>470 827 \$</b>
Projet Ado-Communautaire en Travail de Rue	Brigade de cohabitation 2.0	<b>549 555 \$</b>
Projets Autochtones du Québec	Participation et valorisation de la communauté autochtone pour une meilleure inclusion sociale	<b>210 230 \$</b>
Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal	Nuit des sans-abris de Montréal Éditions 2023, 2024 et 2025	<b>75 000 \$</b>
Réseau de la Communauté Autochtone de Montréal	Navette communautaire pour les personnes autochtones en situation d'itinérance	<b>744 645 \$</b>
Résilience Montréal	Projet de brigades, ateliers d'artisanat autochtone et rencontres avec citoyens du quartier	<b>309 957 \$</b>
Ricochet (Hébergement/Hommes)	Co-Existe 2.0	<b>422 211 \$</b>
Rue Action Prévention Jeunesse	Mouvement vers des alternatives rémunérées et constructives	<b>502 788 \$</b>
Sentier Urbain	Ma Ville Verte et Inclusive - La suite	<b>382 206 \$</b>
Société de développement social	Équipes multidisciplinaire - Métro de Montréal	<b>219 384 \$</b>
Spectre de rue inc.	Programme TAPAJ - Plateaux Volet 1	<b>348 054 \$</b>
Spectre de rue inc.	Travail de milieu	<b>169 148 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239665006  
80.01 (20.57)

---

### CM23 0666

**Autoriser l'octroi d'un prêt sans intérêt de 13 797 000 \$ pour une période maximale d'un an à Association d'entraide Le Chaînon inc. pour faire l'acquisition d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Approuver la convention de prêt entre la Ville et l'Organisme / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque immobilière en faveur de la Ville et le contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt / Autoriser une dépense maximale de 423 134,16 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, qui représente les intérêts auxquels la Ville renonce dans ce prêt / Autoriser une affectation de 13 797 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération du Service de l'habitation vers les activités d'investissement**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'octroi d'un prêt sans intérêt de 13 797 000 \$, pour une période maximale d'un an, à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour faire l'acquisition d'un immeuble dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention de prêt à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque immobilière en faveur de la Ville et le contrat de services professionnels du notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt;
- 4- d'autoriser une dépense maximale de 423 134,16 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, qui représente les intérêts auxquels la Ville renonce dans ce prêt;
- 5- d'autoriser une affectation de 13 797 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de compétence d'agglomération du Service de l'habitation vers les activités d'investissement;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239499004  
80.01 (20.58)

---

**CM23 0667****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de construction de chaussées souple, de chaussées et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de Commission des services électriques de Montréal, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield à la rue Peel et dans la rue Metcalfe, de Square Dorchester à place Mount Royal - Dépense totale de 66 855 035,07 \$, taxes incluses (contrat : 53 927 301,42 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 2 776 590,84 \$ + ajustement du prix du carburant : 1 066 674,57 \$ + contingences : 5 562 488,39 \$ + incidences : 3 521 979,85 \$) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 1 422 645,76 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 43 797,43 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ + contingences : 51 366,31 \$ + enveloppe pour indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 132 348,27 \$, taxes incluses, avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 119 113,44 \$ + contingences : 13 234,83 \$) / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses pour les travaux potentiels intégrés au contrat de l'entrepreneur et visés par le Règlement d'embellissement du domaine privé - Appel d'offres public 502601 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Grands projets inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de chaussées souple, de chaussées rigides et de trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield à la rue Peel et dans la rue Metcalfe, de Square Dorchester à place Mount Royal, aux prix de sa soumission négociée, soit pour une somme maximale de 53 927 301,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 502601;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 066 674,57 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 776 590,84 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour indexation du coût des matériaux pour les années 2024 et 2025;
- 5- d'autoriser une dépense de 5 562 488,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 6- d'autoriser une dépense de 3 521 979,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 7- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 422 645,76 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 282 223,95 \$ + contingences : 96 624,38 \$ + indexation du coût des matériaux 43 797,43 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 8- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 684 509,15 \$, taxes incluses (contrat entente : 595 787,67 \$ + contingences : 51 366,31 \$ + indexation du coût des matériaux : 35 615,44 \$ + incidences : 1 739,73 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 9- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 11 097,96 \$, taxes incluses, pour les travaux sur le domaine privé qui seront réalisés dans le cadre du Règlement d'embellissement du domaine public et qui sont remboursables par les propriétaires riverains selon les modalités prévus par voie réglementaire;
- 10- d'accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 119 113,44 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente;

- 11- d'accorder un budget de contingences pour le contrat accordé de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant de 13 234,83 \$, taxes incluses;
- 12- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands projets inc.;
- 13- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237231010  
80.01 (20.59)

---

### CM23 0668

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement, pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance de travaux et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest, pour une durée de 108 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 57 836 452,98 \$, taxes incluses (contrat : 48 614 966,55 \$ + variation de quantités : 1 006 031,25 \$ + déboursés : 1 006 031,25 \$ + indexation : 7 209 423,93 \$ ) - Appel d'offres public 23-19107 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 108 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 48 614 966,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19107;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 7 209 423,93 \$, taxes incluses, à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de WSP Canada inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum d'une prolongation de 12 mois selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237231039  
80.01 (20.60)

---

À 9 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0669**

#### **Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de Hampstead, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel***

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de Hampstead, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1236924002  
80.01 (30.01)

---

#### **CM23 0670**

**Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de modification à l'entente bilatérale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logements pour la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, le 31 décembre 2020 et ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville par la résolution CG21 0045**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de modification à l'entente bilatérale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logements pour la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, le 31 décembre 2020 et ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (CG21 0045).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239499005  
80.01 (30.02)

---

#### CM23 0671

**Autoriser le report au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ou au 30 mars 2024, selon la catégorie d'immeubles, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2023-2024-2025**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ou au 30 mars 2024, selon la catégorie d'immeubles, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2023-2024-2025.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236665002  
80.01 (30.03)

---

**CM23 0672**

**Autoriser la ratification de l'avenant 1 augmentant le montant initial de la subvention accordée dans le cadre de l'entente tripartite conclue le 29 mars 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 590 656 \$, pour un total de 109 590 656 \$, destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 79 590 656 \$ / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets du programme AccèsLogis Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la ratification de l'avenant no 1 augmentant le montant initial de la subvention accordée dans le cadre de l'entente tripartite conclue le 29 mars 2022 avec la ministre de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 590 656 \$, pour un total de 109 590 656 \$, destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 590 656 \$;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir d'affecter des sommes de la subvention attendue à des projets des programmes AccèsLogis Québec;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239531003  
80.01 (30.04)

**CM23 0673**

**Autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 355 188 \$ soit de la compétence de la ville centre**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 355 188 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

1238798001  
80.01 (30.05)

---

#### **CM23 0674**

##### **Adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229575001  
80.01 (30.06)

---

À 10 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0675**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1239861002  
80.01 (42.01)

---

## CM23 0676

### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) »;
- 2- de réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- 3- d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter la modification suivante :

D'amender le « *Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)* » afin de remplacer le paragraphe 3 de la définition de « travaux » comme suit :

*3° à compter du [inscrire ici la date du lendemain de l'entrée en vigueur du présent règlement], tout projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques d'une durée minimale prévue ou réelle de trois mois, exécuté par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal et qui entraîne des entraves à la circulation automobile.*

---

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle.

---

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour son intervention et cède la parole au conseiller Luc Rabouin qui indique que l'Administration n'est pas en accord avec l'amendement proposé.

---

Le débat se poursuit sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle

---

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle et M. Salem.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Hénault, Sasseville et Sauvé (26)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (32)

**Résultat :** En faveur : 26  
Contre : 32

La présidente du conseil déclare l'amendement de MM. Hénault-Ratelle et Salem rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (42.02) adopté à l'unanimité, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

1237796002  
80.01 (42.02)

---

### **CM23 0677**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1237016001  
80.01 (42.03)

---

### **CM23 0678**

#### **Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro »;
- 2- d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques.

Adopté à l'unanimité.

1238383005  
80.01 (42.04)

---

### **CM23 0679**

#### **Adoption - Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé «Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs »;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en œuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter la modification suivante :

D'amender le « *Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs* » afin de remplacer le paragraphe 3 de la définition de « travaux » comme suit :

*« tout projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques d'une durée minimale prévue ou réelle de trois mois dans un secteur désigné, exécuté par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal, qui est débuté au moment de l'adoption du présent règlement ou ultérieurement et qui entraîne des entraves à la circulation automobile. »*

---

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle.

---

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour son intervention et cède la parole au conseiller Luc Rabouin qui indique que l'Administration n'est pas en accord avec l'amendement proposé.

---

Le débat se poursuit sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle

---

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé par M. Hénault-Ratelle et M. Salem.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Hénault, Sasseville et Sauvé (26)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (32)

**Résultat :**  
En faveur : 26  
Contre : 32

La présidente du conseil déclare l'amendement de MM. Hénault-Ratelle et Salem rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (42.05) adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1237796001  
80.01 (42.05)

---

---

À 10 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) et 80.01 (50.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0680**

**Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de neuf ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la même période / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de neuf ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la durée de l'entente;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1235326005  
80.01 (50.01)

---

#### **CM23 0681**

**Approuver les textes de la convention collective des policiers en lien avec l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les textes de la convention collective des policiers et policières en lien avec l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

1234124002  
80.01 (50.02)

---

À 10 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CM23 0682**

### **Nominations et renouvellement de mandat au Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les nominations de Julie Marineau en remplacement de Charles Milliard, de Marilyn Thomas en remplacement d'Aliénor Armand et de Roxanne Sayegh en remplacement de Nadine Gomez, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver la nomination de Mathieu Bouchard en remplacement de Hugues Sweeney à la première vice-présidence du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 3- d'approuver le renouvellement de mandat pour trois ans de Yves-Alexandre Comeau, à titre d'administrateur;
- 4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238021006  
80.01 (51.01)

---

**CM23 0683**

**Nomination au conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 juin 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Émilie Gagnon, chef de section, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1232610001  
80.01 (51.02)

---

À 10 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM23 0684**

**Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour l'exploitation et l'entretien de l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage au 125, rue Fernand-Séguin, pour une durée de 36 mois, et un renouvellement pour deux périodes de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 235 878,37 \$, taxes incluses (contrat : 1 115 878,37 \$ + contingences : 120 000 \$) - Appel d'offres publics 23-19780 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0845;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services techniques pour l'exploitation et l'entretien de l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage, située au 125, rue Fernand-Séguin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 115 878,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19780;
- 2- d'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1231177001

---

### CM23 0685

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 3 025 918,03 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses, pour la saison hivernale 2023-2024, dans le cadre des contrats accordés à Déneigement Cyrbrault inc., Transport H. Cordeau inc. et Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc. (CM21 0727), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 639 965,29 \$ à 8 665 883,32 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0848;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 521 598,36 \$, taxes incluses, pour le service de transport de la neige, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM21 0727), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 639 965,29 \$ à 8 665 883,32 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Déneigement Cyrbrault inc.	AHU-201-2123	553 129,99 \$
Déneigement Cyrbrault inc.	AHU-202-2123	582 864,53 \$
Transport H. Cordeau inc.	MHM-209-2123	670 186,50 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc.	VSP-206-2123	357 170,97 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc.	VSP-205-2123	358 246,37 \$

2- d'autoriser une dépense de 126 079,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 378 239,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1235382010

---

### CM23 0686

**Accorder un contrat à United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.) pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au pavillon multifonctionnel de l'Esplanade Tranquille, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la période du 15 août 2023 au 14 août 2026 - Dépense totale de 881 221,53 \$, taxes incluses (contrat : 766 279,59 \$ + contingences : 114 941,94 \$) - Appel d'offres public 23-19874 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0850;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au pavillon multifonctionnel de l'Esplanade Tranquille, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 279,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19874;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 941,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237157004

---

### **CM23 0687**

**Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 690 000 \$ à l'organisme Le Festival Juste pour rire/Just For Laughs pour la tenue de la 41<sup>e</sup> édition du Festival Juste pour rire qui aura lieu du 14 au 29 juillet 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0918;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 690 000 \$ à Le Festival Juste pour rire/Just For Laughs pour la tenue de la 41<sup>e</sup> édition du Festival Juste pour rire qui aura lieu du 14 au 29 juillet 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1238372002

---

### **CM23 0688**

**Accorder un contrat à Les équipements C.M. (Cuisson-Ménard) inc. pour la fourniture d'un camion combiné-épureur d'égout et d'un camion d'hydro-excavation - Vide puisard - Dépense totale de 1 930 128,44 \$, taxes incluses (contrat : 1 754 662,22 \$ + contingences : 175 466,22 \$) - Appel d'offres public 23-19793 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0859;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les équipements C.M. (Cuisson-Ménard) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion combiné-épureur d'égout et d'un camion d'hydro-excavation -

Vide puisard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 662,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19793;

- 2- d'autoriser une dépense de 175 466,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les équipements C.M. (Cuisson-Ménard) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1237567012

À 10 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CM23 0689

**Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 231 109,71 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses, pour la location de divers équipements opérés utilisés dans les lieux d'élimination de la neige pour les lots 2,4, 9 et 10, dans le cadre des contrats accordés à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) et Les Pavages Dancar (2009) inc. (CM20 0917) majorant ainsi le montant total des contrats de 671 491,35 \$ à 948 823 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0851;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 231 109,71 \$, taxes incluses, pour la location de divers équipements opérés utilisés dans les lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM20 0917), majorant ainsi le montant total des contrats de 671 491,35 \$ à 948 823 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	AHU-MIL-2023 (Lot 9)	59 574,57 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	AHU-MIL-2023 (Lot 10)	59 574,57 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	MHM-DLA-2023 (Lot 4)	59 574,57 \$
Les Pavages Dancar (2009) inc.	SLE-LAN-2223 (Lot 2)	52 386 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 11 555,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 666,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1235382011

**CM23 0690**

**Accorder un contrat à Équipement G.N. Johnston Ltée, pour la fourniture de trois véhicules électriques et de trois wagons pour des services de balades (mini trains) au Jardin botanique - Dépense totale de 460 355,13 \$, taxes incluses (contrat : 400 308,81 \$ + contingences : 60 046,32 \$) - Appel d'offres public 23-19882 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0852;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Équipement G.N. Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la fourniture de trois véhicules électriques et trois wagons pour des services de balades (mini-trains) au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 308,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19882;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 046,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237567010

---

**CM23 0691**

**Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 990 876,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie, pour les lots 5, 10 et 13 dans le cadre des contrats accordés à St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Albert Viau, division d'Emco Corporation (CE22 1197) et (CM22 0917), majorant ainsi le montant initial estimé des contrats de 932 677,87 \$ à 1 923 554,82 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0853;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 369 190,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division d'Emco Corporation pour le lot 13 (CE22 1197), majorant ainsi le montant total du contrat de 347 506,19 \$ à 716 696,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 433 971,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 5 (CM22 0917), majorant ainsi le montant total du contrat de 408 482,18 \$ à 842 453,64 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 187 714,92 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 10 (CM22 0917), majorant ainsi le montant total du contrat de 176 689,50 \$ à 364 404,42 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 148 631,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239841002

---

#### **CM23 0692**

**Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 108 935,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs et égouts dans le cadre des contrats accordés à St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour le lot 2 et Albert Viau, division d'Emco Corporation pour le lot 3 (CM23 0402), majorant ainsi le montant initial estimé des contrats de 1 175 876,89 \$ à 2 425 128,48 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0854;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 616 291,69 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs et égouts dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 2 (CM23 0402), majorant ainsi le montant total du contrat de 580 093,84 \$ à 1 196 385,53 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 492 644,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs et égouts dans le cadre du contrat accordé à Albert-Viau une division d'Emco Corporation pour le lot 3 (CM23 0402), majorant ainsi le montant total du contrat de 463 708,62 \$ à 956 352,65 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 166 340,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1239841003

---

#### **CM23 0693**

**Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2023-2024 et autoriser une dépense additionnelle de 189 009,93 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement, dans le cadre du contrat accordé à 9216-1686 Québec inc. (TGF) (CM22 1078), majorant ainsi le montant total du contrat de 181 071,14 \$ à 370 081,07 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0858;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 157 508,28 \$, taxes incluses, pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement - contrat VMA-R003-2223, dans le cadre du contrat accordé à 9216-1686 Québec inc. (TGF) (CM22 1078), majorant ainsi le montant total du contrat de 181 071,14 \$ à 370 081,07 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 875,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 626,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1235382009

---

À 10 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0694**

**Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc. pour des travaux de réparation de glissières de sécurité à divers endroits de la Ville de Montréal - Dépense totale de 601 518,51 \$, taxes incluses (contrat : 503 063,92 \$ + contingences : 75 459,59 \$ + incidences : 22 995 \$) - Appel d'offres public 469211 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0863;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Glissières Desbiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de glissières de sécurité à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 503 063,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469211;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 459,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 955 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Glissières Desbiens inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1237231038

---

**CM23 0695**

**Accorder un contrat à Laurin Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - L2 (Lot 2), d'une durée de 24 à 36 mois - Dépense totale de 5 600 798,33 \$, taxes incluses (contrat : 4 667 331,94 \$ + contingences : 933 466,39 \$) - Appel d'offres public 506802 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0864;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 667 331,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506802;
- 2- d'autoriser une dépense de 933 466,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1238848013

---

**CM23 0696**

**Accorder un contrat à Procova inc., pour la réalisation des travaux de transformation des espaces clos du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 856 011,87 \$, taxes incluses (contrat : 705 946,50 \$ + contingences : 127 070,37 \$ + incidences : 22 995 \$) - Appel d'offres public 2023-IM-PR-21-0041-TR (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0875;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de transformation des espaces clos du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 705 946,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-IM-PR-21-0041-TR;
- 2- d'autoriser une dépense de 127 070,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1236206001

---

**CM23 0697**

**Accorder un contrat à XO Construction inc. pour les travaux de rénovation de la maçonnerie et le remplacement de fenêtres du bâtiment situé au 3558, rue St-Patrick - Dépense totale de 846 698,44 \$, taxes incluses (contrat : 627 184,03 \$ + contingences : 125 436,81 \$ + incidences : 94 077,60 \$) - Appel d'offres public IM-PR-22-0016\_Trav (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0876;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la maçonnerie et le remplacement de fenêtres du bâtiment 3558, rue St-Patrick, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 627 184,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-22-0016\_Trav;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 436,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 94 077,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237424003

---

**CM23 0698**

**Accorder un contrat à Indy-Co inc. pour l'exécution de travaux préparatoires au nouveau parc riverain de Lachine, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 652 046,49 \$, taxes incluses (contrat : 539 427,85 \$ + contingences : 97 097,01 \$ + incidences : 15 521,63 \$) - Appel d'offres public 23-6102 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0877;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Indy-Co inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux préparatoires au nouveau parc riverain de Lachine, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 539 427,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6102;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 097,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Indy-Co inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1238782001

---

---

À 10 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0699**

**Accorder un contrat à Construction Concept 2000 inc., pour l'exécution des travaux de réaménagement en vue de l'intégration du libre-service (RFID) dans la bibliothèque Marie-Uguay située au 6052, Boulevard Monk, Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 646 221,47 \$, taxes incluses (contrat : 1 235 959,40 \$ + contingences : 247 191,88 \$ + incidences : 163 070,19 \$) - Appel d'offres public IMM-15872 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0880;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Concept 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Marie-Uguay située au 6052, boulevard Monk, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 235 959,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15872;
- 2- d'autoriser une dépense de 247 191,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 070,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Concept 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1237381002

---

#### **CM23 0700**

**Résilier la convention de contribution financière entre la compagnie de théâtre Le Carrousel et la Ville de Montréal (CM21 0564) pour la réalisation du projet d'immobilisation du Cube dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Autoriser le remboursement d'un montant de 786 701,06 \$, non dépensé par la compagnie de théâtre Le Carrousel**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0920;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de résilier la convention de contribution financière intervenue entre la compagnie de théâtre Le Carrousel et la Ville de Montréal (CM21 0564) pour la réalisation du projet d'immobilisation du Cube dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2- d'autoriser le remboursement d'un montant de 786 701,06 \$ non dépensé par la compagnie de théâtre Le Carrousel;
- 3- d'imputer les corrections des dépenses et des revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.17 1238080001

---

### **CM23 0701**

**Accorder un contrat à Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement des arrêts d'autobus dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - PMIR 2023 - Dépense totale de 2 081 726,61 \$, taxes incluses (contrat : 1 824 538,96 \$ + contingences : 182 453,90 \$ + incidences : 74 733,75 \$) - Appel d'offres public 452314 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0862;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et de revêtement des arrêts d'autobus dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - PMIR 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 824 538,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452314;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 453,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1237231042

---

### **CM23 0702**

**Accorder un soutien financier totalisant 135 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival M.A.D. Montréal pour la tenue de la 23<sup>e</sup> édition du Festival M.A.D. Montréal qui aura lieu du 24 au 27 août 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 mai 2023 par sa résolution CE23 0825;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival M.A.D. Montréal pour la tenue de la 23<sup>e</sup> édition du Festival M.A.D. Montréal qui aura lieu du 24 au 27 août 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1237883011

---

### CM23 0703

**Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et d'utilités publiques (Bell) dans la rue Mayor, de la rue Saint-Alexandre à la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 166 767,69 \$ (contrat : 2 476 467,22 \$ + contingences : 247 646,72 \$ + incidences : 442 653,75 \$) - Appel d'offres public 415130 (3 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 354 775,55 \$, taxes incluses (contrat entente : 322 523,22 \$ + contingences : 32 252,33 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0866;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et d'utilités publiques (Bell) dans la rue Mayor, de la rue Saint-Alexandre à la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 467,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415130;
- 2- d'autoriser une dépense de 247 646,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 442 653,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 4- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 354 775,55 \$, taxes incluses (contrat entente : 322 523,22 \$ + contingences : 32 252,33 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1237231040

---

---

À 11 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM23 0704**

**Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour la conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2023 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique - Dépense totale de 395 241,89 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0884;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Atomic 3 inc. pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2023 de l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique, pour une somme maximale de 395 241,89 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1239835002

---

#### **CM23 0705**

**Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Patriarche architecture inc., CBTEC inc. et EMS structure inc. pour la réfection générale du Bain Saint-Michel - Dépense totale de 1 434 624,88 \$ (contrat : 937 523,40 \$ + contingence 187 504,68 \$ + incidences 309 596,80 \$) - Appel d'offres public 23-19855 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0885;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Patriarche architecture inc., CBTEC inc. et EMS structure inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection générale du Bain Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 937 523,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19855;
- 2- d'autoriser une dépense de 187 504,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 309 596,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Patriarche architecture inc., CBTEC inc., et EMS structure inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239958001

---

#### **CM23 0706**

**Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., DWB Consultants, EFEL Experts-conseils inc., pour les travaux de réfection du Théâtre Outremont situé au 1248, rue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 055 994,79 \$, taxes incluses (contrat : 785 710,41 \$ + contingences : 157 142,08 \$ + incidences : 113 142,30 \$) - Appel d'offres public 23-19732 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0883;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à l'équipe formée par Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de réfection du Théâtre Outremont située au 1248, rue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 785 710,41 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19732;
- 2- d'autoriser une dépense de 157 142,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 113 142,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1236793001

---

#### **CM23 0707**

**Adopter l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Vidéotron Itée et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Vidéotron Itée visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0890;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Vidéotron Itée et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Vidéotron Itée visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1237437002

---

### **CM23 0708**

**Approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Bell Canada et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Bell Canada visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0891;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Bell Canada et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Bell Canada visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1237437001

---

À 11 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0709**

**Approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Rogers Communications Canada inc. et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Rogers Communications Canada inc. visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0892;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Rogers Communications Canada inc. et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Rogers Communications Canada inc. visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237437003

---

**CM23 0710**

**Approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Telus Communication inc. et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Telus Communication inc. visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0893;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Telus Communication inc. et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Telus Communication inc. visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1237437004

---

**CM23 0711**

**Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0894;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, renouvelable pour un maximum de deux prolongations de cinq ans chacune.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1238848004

---

### CM23 0712

**Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à HBML Bois-Franc s.e.c. un terrain situé au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest du boulevard Marcel-Laurin, d'une superficie de 277,9 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le montant de 235 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0898;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à HBML Bois-Franc s.e.c. un terrain d'une superficie de 277,9 mètres carrés, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest du boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué du lot 2 375 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le montant de 235 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1225840004

---

À 11 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.30 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0713**

**Approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente publié le 27 février 2020, sous le numéro 25 237 031 afin de permettre à 3390551 Canada inc. d'obtenir un délai supplémentaire de 16 mois pour réaliser son obligation de construire sur un terrain vacant connu comme étant le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 12224, 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, moyennant une somme de 1821,97 \$, excluant les taxes, pour la perte de recette fiscale pour les années 2023-2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0900;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente publié le 27 février 2020, sous le numéro 25 237 031 par lequel la Ville de Montréal a vendu à 9166-5562 Québec inc., qui, celui-ci, a revendu à 3390551 Canada inc. afin que ce dernier obtienne un délai supplémentaire de 16 mois, soit jusqu'au 27 juin 2024, pour réaliser son obligation de construire sur un terrain vacant, constitué du lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 12224, 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, moyennant une somme de 1821,97 \$, non taxable, pour la perte de recette fiscale pour les années 2023-2024, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte d'amendement;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1234386001

---

**CM23 0714**

**Abroger la résolution CM18 1373 / Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal consent à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal un usufruit sur des parties du lot 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, connues comme étant des parties du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, et une serre du Complexe C, d'une superficie totale de 3 682,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 10 juillet 2039, dont le prix pour la durée représente un revenu estimé à 3 731 630,01 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention pour 2023 est de 610 973,38 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0901;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM18 1373;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal consent à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal un usufruit sur des parties du lot 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, connues comme étant des parties du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, et une serre du Complexe C, d'une superficie totale de 3 682,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 10 juillet 2039, dont le prix pour la durée représente un revenu estimé à 3 731 630,01 \$, excluant les taxes;
- 3- d'approuver la création de toutes servitudes réelles et accessoires à l'usufruit ainsi que les droits d'usage permettant notamment l'accès et l'utilisation de certaines parties des bâtiments bénéficiant d'un usufruit, ainsi qu'au terrain, au stationnement, aux serres, aux quais de débarquement et aux collections végétales du Jardin botanique de Montréal;

- 4- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les parties des lots 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet de la présente convention;
- 5- d'imputer le revenu à recevoir conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1239220002

---

#### **CM23 0715**

**Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les locaux 420 et 420-B, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés (46,22 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 22 680,48 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 14 626,50 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0904;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les locaux 420 et 420-B, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés (46,22 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 22 680,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1238682005

---

#### **CM23 0716**

**Autoriser le versement additionnel d'une subvention de 45 920,12 \$ à l'Université de Montréal conformément à l'article 8 paragraphe 5 de l'Entente intervenue entre les parties le 27 octobre 2022 (CM22 1084), relative à un échange de terrains dans le cadre du Projet MIL Montréal, anciennement connu comme étant le projet du Campus Outremont**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0905;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le versement additionnel d'une subvention de 45 920,12 \$ à Université de Montréal (l'Université), conformément à l'article 8, paragraphe 5, de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université (CM22 1084), relative à un échange de terrains entre la Ville et l'Université dans le cadre du Projet MIL Montréal, anciennement connu comme étant le Campus Outremont;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1230222004

---

**CM23 0717**

**Accorder un soutien financier de 165 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 495 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ à l'organisme Productions Nuits d'Afrique inc. pour les 37<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> éditions du Festival international Nuits d'Afrique / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0913;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 165 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 495 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour les 37<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> éditions du Festival international Nuits d'Afrique du 11 au 23 juillet 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.34 1231204004

---

À 11 h 16,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.35 à 20.39 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0718**

**Accorder un soutien financier de 325 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 975 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 980 000 \$ par année à l'organisme Francofolies de Montréal inc. pour les 34<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> éditions du festival Les Francos de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0914;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 325 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 975 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 980 000 \$ par année à Les Francofolies de Montréal inc. pour les 34<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> éditions du festival Les Francos de Montréal;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1237317001

---

#### **CM23 0719**

**Accorder un soutien financier de 600 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 1 800 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 1 000 000 \$ par année à l'organisme Festival International de Jazz de Montréal inc. pour les 43<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> éditions du Festival International de Jazz de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0915;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 1 800 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 1 000 000 \$ par année à Festival international de jazz de Montréal inc. pour les 43<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> éditions du Festival international de jazz de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1237317002

---

#### **CM23 0720**

**Accorder un soutien financier totalisant 180 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 10 000 \$ à l'organisme Festival du nouveau cinéma pour la tenue de la 52<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma (FNC) qui aura lieu du 4 au 15 octobre 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0916;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 180 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 10 000 \$ à Festival du nouveau cinéma pour la tenue de la 52<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma (FNC) qui aura lieu du 4 au 15 octobre 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1239576002

---

### **CM23 0721**

**Approuver la promesse bilatérale de cession par laquelle la Société immobilière du Canada CLC ltée s'engage à céder à la Ville de Montréal des terrains vacants, d'une superficie totale approximative de 14 755,4 mètres carrés, connus comme étant les rues Riverside, des Irlandais et un tronçon de la rue Mill, dans les arrondissements de Ville-Marie et Le Sud-Ouest, pour fins d'aménagement d'infrastructures routières, et ce, sans contrepartie financière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0997;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la promesse bilatérale de cession et d'achat par laquelle la Société immobilière du Canada CLC ltée s'engage à céder à la Ville de Montréal, aux fins d'aménagement d'infrastructures routières, les immeubles désignés comme étant le lot 4 657 476, une partie des lots 4 657 468 et 4 657 480, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale approximative de 14 755,4 mètres carrés, situés de part et d'autre de l'autoroute Bonaventure à proximité de la rue Mill, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, sans aucune contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de cession.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1237723004

---

### **CM23 0722**

**Approuver l'entente à intervenir entre SOCAN, RÉ:SONNE, ENTANDEM et la ville de Montréal afin de régulariser la facturation, la perception et la réception des droits de licence en droits d'auteurs payables pour l'exécution en public des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour une somme de 255 880,29 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0994;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente négociée par le Service de la culture en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour et au nom des 19 arrondissements et la Ville auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et de RÉ:SONNE, agissant pour et en leurs noms pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE lors d'activités ou événements dans la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour une somme de 255 880,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver les virements par arrondissement, comme décrits dans la certification de fonds du Service des finances jointe aux présentes, payable le 10 janvier de chaque année de l'entente vers le Service de la culture afin de procéder au paiement à ENTANDEM du montant annuel dû;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1237502001

---

À 11 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.40 à 20.44 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM23 0723

**Autoriser une dépense additionnelle de 274 557,73 \$, taxes incluses, au budget des contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804) pour le projet de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 636 389,42 \$ à 2 910 947,15 \$ taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0986;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 274 557,73 \$, taxes incluses, au budget des contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 636 389,42 \$ à 2 910 947,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1236318002

---

**CM23 0724**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc. , pour l'acquisition des terminaux, ancrages et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI pour des fins de maintien d'actif des équipements de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois- Dépense totale de 4 025 152,19 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0975;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de vélos et autres équipements connexes compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 244 106,67 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de ce fournisseur en date du 3 janvier 2023;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.41 1238848011

**CM23 0725**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de construction comprenant des travaux sur les réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell et Énergir, du lot Notre-Dame du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX entre les intersections Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame Est - Dépense totale de 167 222 302,75 \$, taxes incluses (contrat : 136 837 701,89 \$ + contingences : 26 852 782,48 \$ + incidences : 3 531 818,37 \$) - Appel d'offres public 505801 (2 soum) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 78 201 040,96 \$, taxes incluses (contrat : 64 760 930,24 \$ + contingences : 12 952 186,05 \$ + incidences : 487 924,67 \$) / Autoriser un budget de revenu et dépense de 488 523,17 \$, taxes incluses, pour les travaux incidents de la CSEM qui seront remboursés par l'ARTM en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0981;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction, comprenant des travaux sur les réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell et Énergir, du lot Notre-Dame dans le boulevard Pie-IX, entre les intersections Pierre-de-Coubertin et Notre-Dame Est, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 837 701,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 505801;
- 3- d'autoriser une dépense pour la Ville de Montréal de 64 760 930,24 \$, taxes incluses, pour la portion contrat;
- 4- d'autoriser une dépense de 12 952 186,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 487 924,67 \$, taxes non applicables, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser un budget de revenu et dépense de 488 523,17 \$, taxes incluses, pour les travaux incidents de la CSEM qui seront remboursés par l'ARTM en vertu de l'entente;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.42 1237231049

---

## CM23 0726

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, un contrat de services professionnels avec Groupe Intervia inc. pour la gestion des impacts, surveillance maintien de la circulation et communications de chantier du projet intégré SRB Pie-IX - Lot Notre-Dame - Dépense totale de 2 632 220,98 \$, taxes incluses (contrat : 2 288 887,81 \$ + contingences : 343 333,17 \$) - Appel d'offres public 22-19359 (1 soum. conforme) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 500 365,96 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0984;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en gestion des impacts, surveillance maintien de la circulation et communications de chantier du projet intégré SRB Pie-IX – Lot Notre-Dame, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 2 288 887,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19359;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 304 666,05 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 4- d'autoriser une dépense de 195 699,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Groupe Intervia inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.43 1237231051

---

### CM23 0727

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense contractuelle additionnelle de 1 034 918,79 \$, taxes incluses pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechange dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Zero Technologies LLC (CM22-0759) et d'autoriser une dépense de 155 237,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités majorant ainsi le montant total du contrat de 1 190 156,60 \$ à 2 380 313,20 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0970;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 034 918,78 \$, taxes incluses et de 155 237,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechange dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Zero Technologies LLC (CM22-0759), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 190 156,60 \$ à 2 380 313,20 \$, taxes et variation de quantités incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.44 1238696001

---

À 11 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.45 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0728**

**Accorder un contrat de gestion, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense totale de 334 234,29 \$, taxes incluses, du 26 juin 2023 au 30 avril 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cette fin - SP-SDIS-23-039**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0993;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, pour une somme maximale de 334 234,29 \$, taxes incluses, pour la période du 26 juin 2023 au 30 avril 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.45 1239734002

---

**CM23 0729**

**Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, un contrat de services professionnels pour le contrôle qualité des matériaux et la surveillance environnementale du projet intégré SRB Pie-IX - Lot Notre-Dame au Groupe ABS inc. - Dépense totale de 2 342 843,81 \$, taxes incluses (contrat : 2 037 255,49 \$ + contingences : 305 588,32 \$) - Appel d'offres public 22-19368 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 335 420,97 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0982;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour le contrôle qualité des matériaux et la surveillance environnementale du projet intégré SRB Pie-IX - Lot Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 037 255,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19368;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 161 235,63 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense de 174 185,34 \$, taxes incluses, à titre de contingences, représentant la part payable par la Ville;

- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1237231046

---

### **CM23 0730**

**Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, un contrat de services professionnels avec WSP Canada inc. pour la surveillance des travaux et la surveillance des systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX - Lot Notre-Dame - Dépense totale de 5 979 111,63 \$, taxes incluses (contrat : 5 199 227,50 \$ + contingences : 779 884,13 \$) - Appel d'offres public 22-19358 (2 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 3 408 093,63 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0983;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la surveillance des travaux et la surveillance des systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX – Lot Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 199 227,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19358;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 963 559,68 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense de 444 533,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de WSP Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1237231047

---

**CM23 0731**

**Accorder un soutien financier maximale de 463 622 \$ à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) pour la poursuite du projet d'évaluation et transfert de connaissance en appui au programme Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1003;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 463 622 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) pour la poursuite du projet d'évaluation et transfert de connaissance en appui au programme Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1238793001

---

**CM23 0732**

**Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels d'un montant forfaitaire maximal de 87 087,60 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$, pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0992;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels d'un montant forfaitaire maximal de 87 087,60 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$, pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1233205001

---

---

À 11 h 54,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.50 à 20.54 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM23 0733

**Conclure quatre ententes-cadres avec Valosphère Environnement (lots 2, 3, 4 et 5) pour la fourniture sur demande de services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 4 084 496,35 \$, taxes incluses (entente : 3 551 735,96 \$ + variation des quantités : 532 760,39 \$) - Appel d'offres public 23-19890 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0968;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 48 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19890;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Valosphère Environnement	2	838 362,75 \$
Valosphère Environnement	3	521 802,54 \$
Valosphère Environnement	4	713 130,14 \$
Valosphère Environnement	5	1 478 440,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 532 760,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Valosphère Environnement;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1236987002

---

### CM23 0734

**Autoriser une dépense additionnelle totalisant 245 121,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (182 615,13 \$) et de budget de variation de quantité (91 209,08 \$) dans le cadre de trois contrats accordés à la suite des décisions CE19 1621, CM19 1132 et CM20 0062 aux entreprises Excavation Vidolo ltée (lot 3), TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc. (lot 7) et GFL Environmental inc., (lot 18) pour la fourniture et le transport de conteneurs transrouliers de matières résiduelles de cinq arrondissements**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0972;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 182 615,13 \$, taxes incluses, à titre de budget en contingences, pour trois contrats issus des résolutions CE19 1621, CM19 1132 et CM20 0062, comme suit :

<u>Adjudicataire</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Excavation Vidolo Itée	Lot 3	93 759,52 \$
TTI Environnement inc. acquis par EBI Montréal inc.	Lot 7	49 520,88 \$
GFL Environmental inc.	Lot 18	39 334,73 \$
<b>Total</b>		<b>182 615,13 \$</b>

- 2- d'autoriser une dépense de 62 506,35 \$, taxes incluses, à titre de budget en variation de quantités, pour le contrat issu de la résolution CM19 1132, comme suit :

<u>Adjudicataire</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Excavation Vidolo Itée	Lot 3	62 506,35 \$
<b>Total</b>		<b>62 506,35 \$</b>

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1239634001

### CM23 0735

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 655 883,55 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les frais d'indexation du coût du bitume inclus au contrat au montant de 206 360,40 \$, taxes incluses, et la majoration du budget des contingences au montant de 1 449 523,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau, dans le cadre du contrat 450030, accordé à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., (CM21 0769), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 022 493,88 \$ à 31 678 377,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0979;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 655 883,55 \$, taxes incluses, soit une dépense de 206 360,40 \$, taxes incluses, pour les frais d'indexation du coût du bitume inclus au contrat et une dépense de 1 449 523,15 \$, taxes incluses, pour majorer le budget des contingences, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau, dans le cadre du contrat 450030 accordé à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc. (CM21 0769), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 022 493,88 \$ à 31 678 377,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.52 1237231053

---

### **CM23 0736**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 745 577,25 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux supplémentaires et pallier aux imprévus à venir lors des travaux de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CM22 0768), majorant ainsi le contrat de 38 438 081,40 \$ à 41 183 658,60 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0980;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 745 577,25 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des travaux supplémentaires et pallier aux imprévus à venir lors des travaux de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CM22 0768), majorant ainsi le contrat de 38 438 081,40 \$ à 41 183 658,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1236318001

---

### **CM23 0737**

**Accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), pour l'ajout d'arrêts de neige sur la marquise de la Plaza Saint-Hubert - Dépense totale de 1 809 838,75 \$, taxes incluses (contrat : 1 448 800 \$ + contingences : 217 320 \$ + incidences : 143 718,75 \$) - Appel d'offres public 502701 (3 soum.)**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'ajout d'arrêts de neige sur la marquise de la Plaza Saint-Hubert, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 448 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 502701;
- 2- d'autoriser une dépense de 217 320 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1237231045

---

### **CM23 0738**

**Autoriser la ratification de la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ entre le ministre de la Langue française et la Ville de Montréal, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 1 500 000 \$ à la Direction générale**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la ratification de la convention d'aide financière de 1 500 000 \$ avec le ministre de la Langue française, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser l'octroi d'un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1 500 000 \$ à la Direction générale.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.55 1239939003

---

À 12 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0739**

**Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0926;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La résolution du conseil municipal est conditionnelle à l'adoption de la résolution de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237796006

**CM23 0740**

**Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme MTelus dans le cadre de l'événement « CKAY + Moonshine » qui se tiendra le 2 juillet 2023 et des permis d'alcool de 26 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent dans le cadre de l'événement « La Main Non stop! » qui se tiendra le 20 août 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0943;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de MTelus, enregistré au numéro 3375080283, entre 3 h et 6 h, le 2 juillet 2023, dans le cadre de l'événement « CKAY + Moonshine » organisé par le Festival International de Jazz de Montréal;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 26 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent entre 3 h et 8 h, le 20 août 2023, dans le cadre de l'événement « La Main Non stop! »;

<b>Raison sociale</b>	<b>Adresse</b>	<b>NEQ</b>	<b>Numéro permis d'alcool</b>
Frite Alors!	3497 Saint-Laurent	1170213467	100145888
Warehouse	3565 Saint-Laurent	1173271496	100187476-1
Suwu	3581 Saint-Laurent	1164241706	9256744
Bar Bifteck	3702 Saint-Laurent	1171220297	586909
Café St-Laurent Frappé	3900 Saint-Laurent	1144102655	100108530-1
North Star Pinball	3908 Saint-Laurent	1176840255	9549114
Blue Dog	3958 Saint-Laurent	1164875743	100047878-1
Le Majestique	4105 Saint-Laurent	1169534444	100195081-1
Café Urbanista	4127 Saint-Laurent	1176890300	100132615-3
Le Bayou Bar	4134 Saint-Laurent	1149159171	9817032
Le Ministère	4521 Saint-Laurent	1172730427	100127704-2
La Casona/Centre Gallego	4602 Saint-Laurent	1144018125	100044818-2

Casa Del Popolo	4873 Saint-Laurent	2249494768	100145763-1
La Sala Rossa	4848 Saint-Laurent	2249494768	100020198-1
Rouge Bar	3604 Saint-Laurent	1146751129	6958882
Don B. Comber	3616 Saint-Laurent	1163584148	100102194-1
Peopl	3612 Saint-Laurent	1165278764	100130351-1
Don B Club	3614 Saint-Laurent	1172902422	100094086-3
École Privée	3500 Saint-Laurent	1170606538	1161436663
Option Musique	4671 Saint-Laurent	1174508003	10045021-2
McKibbin's Irish Pub	3515 Saint-Laurent	1164719826	7085137
TRH Bar	3699 Saint-Laurent	1168117860	9321845
Le Belmont	4483 Saint-Laurent	1147570320	374769
Le Roseline Porte 2	5014 Saint-Laurent	1174694183	10057968
Le Bootlegger l'Authentique	3481 Saint-Laurent	1176827161	100117325-2
Salon Daomé	4465 Saint-Laurent	1164208085	9638933

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238994004

---

#### **CM23 0741**

**Accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la gestion et la réalisation des travaux de décontamination et de démolition de la piscine George-Vernot située dans le parc George-Vernot, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0928;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de prendre en charge la gestion et la réalisation des travaux de décontamination et de démolition de la piscine George-Vernot située dans le parc George-Vernot, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1235015001

---

#### **CM23 0742**

**Approuver la convention d'aide financière de 100 000 \$ entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, qui vise le soutien à la réalisation du projet ARRUE - L'art public pour une déstigmatisation de l'itinérance / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 100 000 \$ au Service de la culture**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0938;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention d'aide financière de 100 000 \$ avec le ministre de la Culture et des Communications, qui vise le soutien à la réalisation du projet ARRUE - L'art public pour une déstigmatisation de l'itinérance;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de la culture, équivalant à la subvention attendue de 100 000 \$.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.04 1238021002

---

### CM23 0743

**Autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour financer le projet de déconstruction des restes du bâtiment excédentaire, situé au 10905, rue Berri (Maison Berri), et la réhabilitation du site, pour une somme de 196 813,37 \$**

Vu la résolution CA23 09 0120 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 mai 2023;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0940;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour financer le projet de déconstruction des restes du bâtiment excédentaire, situé au 10905, rue Berri (Maison Berri), et la réhabilitation du site pour une somme de 196 813,37 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1231026005

---

À 12 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des points 30.06 à 30.10.

---

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 12 juin 2023  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 13 juin 2023 – 14 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black, M. Sterling Downey, Mme Virginie Journeau et Mme Laura Palestini

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Luis Miranda

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03 AMENDÉ**

M. Robert Beaudry, Mme Christine Black, M. Sterling Downey, Mme Virginie Journeau et Mme Laura Palestini

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03 AMENDÉ**

M. Luis Miranda

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

---

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.06 à 30.10.

---

**CM23 0744**

**Approuver le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 2 M\$ à cette fin pour les années 2023 à 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1018;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial;
- 2- de réserver une somme de 2 M\$ à cette fin, pour les années 2023 à 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1237796007

---

**CM23 0745**

**Approuver l'avis sur le Projet de planification des besoins d'espace (PBE) 2023 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)**

La conseillère Caroline Bourgeois est absente lors de l'étude du point 30.07

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1015;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'avis sur le Projet de planification des besoins d'espace (PBE) 2023 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.07 1239856002

---

**CM23 0746**

**Accepter l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 418 336 \$ octroyée à la Corporation du Théâtre Outremont, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2023-2024 conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C 11.4)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 0992;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter, l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 418 336 \$ accordé à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA23 16 0173 pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2032-2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.08 1233205001

---

**CM23 0747**

**Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2022 - volet conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 342 674 000 \$ au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2022, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1235929001

---

**CM23 0748**

**Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2022, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2022 à des dossiers spécifiques**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2022 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2022 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 49 906,9 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer le déficit de 2022 des arrondissements, pour un montant de 776,3 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques de Montréal, un montant de 1 870,3 \$ (en milliers de dollars);
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 34 379,5 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 9 952,9 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 44 755 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 9- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 10 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réserve stratégique contre l'inflation;
- 10- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 20 310,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2023;
- 11- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 1 619,3 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.10 1236254001

---

## **CM23 0749**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1233867003

---

**CM23 0750**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1230025004

**CM23 0751**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14<sup>e</sup> Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14<sup>e</sup> Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue de la Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1218703002

**CM23 0752**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1237637002

**CM23 0753**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1238848002

**CM23 0754**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1239542001

---

**CM23 0755**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1239965001

---

**CM23 0756**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » pour exclure, de la délégation faite aux arrondissements, de l'application de la réglementation relative aux animaux autres que domestiques, le pouvoir de conclure une entente pour la gestion des services animaliers, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1237515001

---

---

À 14 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM23 0757**

#### **Adoption - Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0579;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai par sa résolution CM23 0579;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0664;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1235378001

*Règlement 23-017*

---

### **CM23 0758**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des Dignes**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des Dignes » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai par sa résolution CM23 0580;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des Dignes » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai par sa résolution CM23 0580;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0749;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme des digues ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.02 1238465001

*Règlement 23-018*

---

### **CM23 0759**

#### **Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0581;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0581;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0794;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 5<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».
- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 460 700, 6 460 701, 6 460 702, 6 460 703, 6 460 704, 6 460 707, 6 460 708, 6 460 710, 6 460 713 et 6 460 715 ainsi que sur les parties de lots 6 460 719 et 6 460 720, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1218703004

*Règlement 23-019*

---

**CM23 0760****Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0582;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0582;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0796;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 18<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Gratton, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 1 261 962 et 6 416 086 à 6 416 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les articles 1 à 15, le tout, tels qu'identifiés au plan D-58 Pointe-aux-Trembles, préparé par Gabriel Cadrin-Tourigny, arpenteur-géomètre, en date du 25 octobre 2021, sous le numéro 1172 de ses minutes, dossier 17715-2.
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 1 261 962 et 6 416 086 à 6 416 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan, telle qu'identifiée au plan D-58 Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1213496007

*Règlement 23-020*

---

**CM23 0761****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0583;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0583;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0797;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.05 1238848007

*Règlement 23-021*

---

À 14 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CM23 0762**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux immeubles Le Nordelec »**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement aux immeubles Le Nordelec » lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

### **ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement aux immeubles Le Nordelec »;

- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1234334008

*Règlement P-04-047-252*

---

**CM23 0763**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 - Le Nordelec »**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1234334006

*Règlement P-23-022*

---

À 14 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0764**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine, à l'assemblée du conseil municipal du 15 mai 2023 par sa résolution CM23 0587, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 0587 du conseil municipal lors de son assemblée du 15 mai 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 17 mai 2023 au 25 mai 2023 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2023 à 18 h à la salle 6A-35, située au 303, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 17 mai 2023, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0748;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) afin d'y ajouter neuf zones de logement abordable dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Lachine.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de règlement à l'effet que l'intervention du conseiller Julien Hénault-Ratelle n'est pas sur le point à l'étude. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, lui demande d'axer son intervention plus près du sujet à l'étude; puis, elle clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1237345001

**CM23 0765**

**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est »**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est à l'assemblée du conseil municipal du 27 septembre 2021 par sa résolution CM21 1237, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 1237 du conseil municipal lors de son assemblée du 27 septembre 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 28 mars 2022 au 12 mai 2022, annoncée au préalable par un avis public en date du 11 mars 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 19 septembre 2022 par sa résolution CM22 1023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1031;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

44.02 1218416001

---

#### **CM23 0766**

#### **Nommer le prolongement de la rue Suzanne-Coallier dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1029;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « rue Suzanne-Coallier », le prolongement de la rue du même nom, rattaché au boulevard Marcel-Laurin, au nord de la voie ferrée du Canadien National et situé sur le lot 6 360 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521011

---

À 15 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM23 0767**

**Nomination d'un membre au Comité Jacques-Viger**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0934;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la nomination de Nicolas Demers-Stoddart à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois ans.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237939004

---

**CM23 0768**

**Nomination d'un membre à la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, se terminant le 30 juin 2026**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1020;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer madame Nathalie Martel, directrice - Service des infrastructures du réseau routier, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette, pour une période de trois ans, se terminant le 30 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1230577001

---

**CM23 0769**

**Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Marie Plourde à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois, se terminant le 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

**CM23 0770****Motion de l'opposition officielle demandant la création d'un comité consultatif LGBTQIA2S+ à la Ville de Montréal**

*Le conseiller Julien Hénault-Ratelle, et la conseillère Josefina Blanco, déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que la Ville de Montréal compte l'une des communautés LGBTQIA2S+ les plus dynamiques et importantes en Amérique du Nord;

Attendu que, selon les données du recensement de 2021 effectué par Statistique Canada, un peu plus de 14 % des couples canadiens de même genre, transgenres et non-binaires sont établis dans la région métropolitaine de Montréal, dont la plupart sur l'île de Montréal;

Attendu que, dans sa Vision 2030, la Ville de Montréal souhaite valoriser sa diversité et cherche à devenir un milieu représentatif de cette diversité;

Attendu que la Ville de Montréal a élaboré et mis en place son Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025;

Attendu que, dans ce plan, la Ville de Montréal souhaite « développer des initiatives transversales et des mesures structurantes de lutte contre les discriminations en tenant compte de leur intersectionnalité et en agissant sur les pratiques institutionnelles »;

Attendu que la Ville de Montréal a tenu en 2019 une consultation publique pilotée par l'Institut du Nouveau Monde et plusieurs partenaires œuvrant au sein des communautés LGBTQIA2S+;

Attendu que l'une des recommandations de cette consultation est la mise sur pied d'un comité consultatif LGBTQIA2S+ à la Ville de Montréal;

Attendu que des villes comme Calgary, Hamilton, Houston, Miami, Philadelphie, San Francisco, Toronto et Vancouver ont créé des comités semblables;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré au « Rainbow Cities Network » en mai 2022 et a pris l'engagement de mettre en œuvre des actions pour devenir plus inclusive et combattre les préjudices et la discrimination envers les communautés LGBTQIA2S+;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* a été modifiée en 2021 afin d'ajouter la discrimination basée sur l'identité et l'expression de genre et l'orientation sexuelle;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela  
M. Serge Sasseville  
Mme Josefina Blanco

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal mandate la Ville de Montréal de créer un comité consultatif LGBTQIA2S+ constitué de personnes citoyennes et de personnes représentant des organismes LGBTQIA2S+;
- 2- qu'en cohérence avec les engagements municipaux LGBTQIA2S+ de la Ville de Montréal, le conseil municipal mandate le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en collaboration étroite avec les autres unités de la Ville concernées, de développer une proposition de fonctionnement pour la création et la mise en place du comité.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Hénault-Ratelle présente la motion en rappelant notamment que les communautés LGBTQIA2S+ demeurent confrontées à des défis et des enjeux de taille en ce qui a trait à leurs droits et leur sécurité. En ce sens, le combat n'est pas terminé d'où l'importance de créer ce comité consultatif qui vise à écouter et impliquer les communautés LGBTQIA2S+ dans la planification et le suivi d'actions constructives. Il termine en insistant sur le fait que ce comité représente un outil incontournable pour agir sur les pratiques institutionnelles et lutter contre les discriminations.

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation et cède la parole respectivement à la conseillère Stephanie Valenzuela et au conseiller Serge Sasseville. Tous deux s'accordent à dire que ce prochain comité constitue un pas en avant non partisan, une avancée notable, dans l'écoute des communautés LGBTQIA2S+ et la lutte à toutes les formes de discriminations.

Mme Musau Muele les remercie et cède la parole à la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Josefina Blanco.

En débutant, Mme Blanco soutient à quel point il est crucial pour l'Administration de placer les personnes citoyennes et les personnes représentant les organismes des communautés LGBTQIA2S+ au cœur de la démarche. Elle enchaîne en citant le dernier Résolu et conclut en présentant plusieurs actions de l'Administration en faveur des communautés LGBTQIA2S+.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui exerce son droit de réplique.

Enfin, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Hénault-Ratelle, met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

---

## CM23 0771

### **Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal de reconnaître la gravité de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Haïti**

Attendu que la communauté haïtienne est historiquement ancrée à Montréal depuis 1930, que 142 530 personnes ont déclaré avoir une origine haïtienne lors du recensement 2021 de Statistique Canada et que, de ce nombre, 47 555 étaient immigrants, ce qui équivaut à 8,2 % de la population immigrante reçue par l'agglomération de Montréal, ce qui en fait la communauté d'origine immigrante la plus importante dans la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal est jumelée à Port-au-Prince en vertu d'un protocole de coopération depuis juin 1995;

Attendu que de nombreux Montréalais d'origine haïtienne ont contribué de façon remarquable au développement territorial et au rayonnement culturel et intellectuel de la Ville de Montréal à l'international;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* a été traduite en créole haïtien en 2016 en l'honneur de la Journée internationale de la langue et de la culture créole et du Mois du créole;

Attendu qu'à la suite du tremblement de terre meurtrier de 2010, la Ville de Montréal et des services comme le SPVM ont créé des liens solides de soutien et des programmes pour accompagner l'intégration des réfugiés haïtiens victimes du séisme, et que la Ville a participé entre 2011 et 2013 à un programme de Coopération municipale Haïti-Canada, dont l'objectif principal était de rétablir les capacités institutionnelles et administratives de la ville de Port-au-Prince et des municipalités de Gressier, Léogane, Petit-Goâve et Grand-Goâve;

Attendu que depuis 2020, puis après l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, une crise politique, constitutionnelle, judiciaire, sécuritaire et humanitaire sévit en Haïti;

Attendu que dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU paru en janvier 2023, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) faisait état de préoccupations majeures et de constats accablants sur la violation des droits de la personne, le climat politique du pays, la violence armée des bandes criminelles, l'absence de sécurité et l'atteinte au maintien de l'état de droit, la crise socio-économique subie par les habitants, l'absence de services sociaux fonctionnels, l'exploitation sexuelle, les difficultés d'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement essentiels pour le traitement ainsi que la prévention du choléra;

Attendu que le 30 mars 2023, suite à la condamnation par les Nations unies de la recrudescence des actes d'extrême violence perpétrés par les gangs armés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et le département de l'Artibonite, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion prenant acte de la situation critique en Haïti et condamnant les violences sexuelles perpétrées par les bandes armées;

Attendu que, d'après le dernier rapport sur le BINUH paru en avril 2023, 4,9 millions de personnes sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë et ont besoin d'une aide humanitaire urgente, ce qui représente 49 % de la population, la résurgence de l'épidémie de choléra autour de Port-au-Prince en octobre 2022 a causé 650 décès et touche 81 % des 140 municipalités du pays depuis octobre 2022, dont 38 % de cas sont des enfants âgés de 1 à 9 ans à ce jour, que le nombre d'homicides perpétrés par

les bandes criminelles a connu une hausse de 35,2 % en un an, faisant 2 183 victimes en 2022, et qu'il a augmenté de 21 %, soit 815 homicides de plus, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2023;

Attendu que de nombreux Montréalais d'origine haïtienne subissent depuis des mois des pressions et des demandes de rançon venant de groupes armés pour préserver la sécurité de leur famille en Haïti;

Il est proposé par M. Josué Corvil

appuyé par Mme Mary Deros  
M. Michel Bissonnet  
Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal reconnaisse et prenne acte du dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le BINUH et de la gravité de la crise politique, constitutionnelle, sécuritaire et humanitaire en Haïti;
- 2- que la Ville de Montréal condamne avec vigueur les viols collectifs et autres actes de violence sexuelle perpétrés par les bandes armées contre les femmes, les filles et, dans une moindre mesure, les hommes et les garçons, pour infliger la terreur, punir et humilier les populations locales, et qu'elle condamne les extorsions subies par les ressortissants haïtiens à Montréal;
- 3- qu'elle rappelle les liens historiques et amicaux qui unissent la Ville et ses ressortissants d'Haïti et réaffirme sa solidarité indéfectible envers la diaspora haïtienne à Montréal et le peuple haïtien dans leur désir commun de retrouver une société stable et sécuritaire;
- 4- qu'elle demande au gouvernement du Québec et du Canada de continuer à dénoncer toutes les formes de violence subies par les Haïtiennes et les Haïtiens et à soutenir Haïti dans le respect de leurs champs de compétences.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Josué Corvil, pour sa présentation.

M. Corvil débute sa présentation en soutenant la gravité de la situation en Haïti, et ce, autant sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité. Il enchaîne en dressant un court historique de la relation entre Montréal et Haïti et des terribles impacts de cette situation sur tout le peuple haïtien et sa diaspora. Et à cela s'ajoutent les pluies torrentielles nécessitant l'intervention de secours qui peinent à arriver en raison de l'insécurité dans le pays. En conclusion, il souhaite, entre autres, que la métropole demeure plus que jamais solidaire avec les Haïtiennes et les Haïtiens.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Josué Corvil pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Ericka Alneus.

Brièvement, Mme Alneus remercie M. Corvil pour cette motion, espère ardemment la stabilité démocratique d'Haïti, de même qu'elle donne un indéfectible soutien à ce pays qui a tant donné à la métropole. Elle termine en citant un vers de l'auteur-compositeur-interprète d'origine haïtienne, M. Manno Charlemagne : « Pour que chante à nouveau les espoirs de notre île ».

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, la remercie et cède la parole au conseiller Michel Bissonnet qui salue la grande communauté haïtienne tout en ajoutant son nom comme appuieur.

Enfin, la présidente le remercie, confirme son nom comme appuieur, de même que ceux de Mary Deros et de Dominique Ollivier comme appuieures à cette motion, met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.02

---

**CM23 0772****Motion de l'opposition officielle visant à créer un programme d'aide à l'occupation des locaux vacants**

Attendu que, dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville de Montréal souhaite offrir des artères commerciales attractives;

Attendu que l'agglomération de Montréal est un moteur économique au Québec, dont le produit intérieur brut correspondait, en 2020, à 35% de celui du Québec et à 63% du produit intérieur brut de la région métropolitaine de Montréal;

Attendu que, depuis 1981, le développement commercial montréalais s'appuie sur les activités des sociétés de développement commercial (SDC), autrefois nommées des sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales;

Attendu que le territoire de l'agglomération de Montréal compte 25 SDC, qui regroupent 8 670 établissements commerciaux actifs;

Attendu qu'on observe une problématique de locaux commerciaux vacants depuis plusieurs années sur des artères commerciales;

Attendu que la problématique des locaux commerciaux vacants s'est accentuée avec un taux d'inoccupation de 15,6 % sur le territoire des SDC en novembre 2022 selon les données ouvertes de Montréal comparativement à 14 % en 2015 et à environ 15 % en 2019;

Attendu que cette problématique engendre plusieurs effets néfastes pour les SDC, dont une diminution du nombre de cotisations et un affaiblissement de la dynamique commerciale du secteur;

Attendu que dans son rapport déposé au conseil municipal le 25 mai 2020, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a recommandé d'évaluer la possibilité de transférer aux propriétaires immobiliers la responsabilité de cotisation obligatoire aux SDC lorsqu'un local commercial est vacant;

Attendu que dans sa réponse au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, le comité exécutif a reconnu que « le taux de vacance sur les artères commerciales a une influence directe sur la cotisation payée par les commerçant-es et que la fluctuation à la cotisation induite par la variation du taux de vacance est susceptible d'imposer une pression sur les finances des entreprises commerciales ayant pignon sur rue.»;

Attendu que Projet Montréal s'était engagé dans sa plateforme électorale 2021 à implanter des mécanismes pour que les propriétaires de locaux vacants contribuent financièrement aux SDC;

Attendu que le 26 mai 2022, le Service du développement économique a recommandé de mettre fin au mandat de considérer le transfert aux propriétaires immobiliers la cotisation obligatoire aux SDC si le commerce est vacant et de retirer la demande de modification législative qui y est liée;

Attendu que des actions doivent rapidement être prises pour soutenir les SDC, les commerces actifs ainsi que le développement commercial et diminuer le taux de locaux commerciaux vacants;

Attendu que la problématique des locaux commerciaux vacants pourrait s'empirer avec l'essor du commerce digital et du télétravail, mais aussi avec la flambée des prix liée à l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt et la pénurie de main-d'œuvre;

Attendu que la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit la possibilité pour la ville d'établir un programme dont l'objet est d'accorder une subvention qui utilise comme critère la vacance des locaux commerciaux;

Attendu que des villes comme Saint-Hyacinthe, Shawinigan, Farnham, Granby et Drummondville ont mis en œuvre des programmes pour encourager de nouveaux commerçants à s'installer dans un local commercial vacant;

Attendu que certains arrondissements de la Ville de Montréal ont implanté des programmes semblables, notamment LaSalle et le Sud-Ouest, sans toutefois viser directement les locaux commerciaux vacants ou en les destinant plutôt aux organismes à but non lucratif comme l'a fait Ville-Marie;

Attendu que l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, signée le 8 décembre 2016, prévoit le remplacement de certaines subventions gouvernementales propres à la Ville de Montréal par des transferts annuels visant à soutenir son développement et son rôle de métropole du Québec;

Attendu que « Réflexe Montréal » prévoit de l'aide gouvernementale afin de soutenir la stratégie en matière de développement économique de Montréal;

Attendu que l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal proposait la création d'un comité aviseur pour planifier le développement et l'avenir des artères commerciales de Montréal lors des élections municipales de 2021 et que Projet Montréal s'était dit en faveur de cette initiative;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem  
Mme Angela Gentile

- 1- que la Ville de Montréal crée un Programme d'aide à l'occupation des locaux vacants pour encourager de nouveaux commerçants à s'installer dans un local commercial vacant situé sur le territoire d'une société de développement commercial;
- 2- que la Ville de Montréal envisage d'élargir ce programme à toute autre artère commerciale faisant face à un problème de vacance élevée des locaux commerciaux, notamment sur le territoire des associations de commerçants;
- 3- que la Ville de Montréal envisage d'offrir une modulation des montants alloués en fonction des différentes réalités des sociétés de développement commercial et une bonification pour le centre-ville dans le cadre de ce programme;
- 4- que la Ville de Montréal crée un comité aviseur, en incluant les arrondissements et les sociétés de développement commercial, sur la planification et l'avenir des artères commerciales;
- 5- que le conseil municipal mandate ce comité aviseur d'effectuer des recommandations sur les critères et la forme du Programme d'aide à l'occupation des locaux vacants de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle, pour sa présentation.

D'emblée, M. Hénault-Ratelle précise que la motion à l'étude vient ajouter des outils supplémentaires afin de faire face à l'enjeu des locaux vacants sur les artères commerciales. Il rappelle notamment que le taux de vacance des locaux commerciaux continue d'augmenter. Il conclut en donnant l'exemple de d'autres villes qui se sont dotées d'un tel Programme d'aide à l'occupation des locaux vacants.

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation. Elle cède la parole respectivement à la conseillère Angela Gentile qui énumère notamment plusieurs des avantages liés à la proposition du Programme d'aide et du comité aviseur, et au conseiller Richard Deschamps, qui croit, entre autres, que cette motion s'insère en complémentarité avec les outils disponibles. M. Deschamps mentionne également qu'à l'arrondissement de LaSalle, il n'y a pas de Société de développement commercial.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Nancy Blanchet

d'apporter l'amendement suivant au point 65.03 :

- de remplacer le deuxième « Résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal prévoit qu'une partie des sommes allouées dans le programme soient réservées pour œuvrer au maintien de la vitalité des artères commerciales, en plus de reconnaître l'importance d'élargir le programme à toute artère commerciale faisant face à un problème de vacance ou de revitalisation; »

La présidente du conseil confirme qu'aucun membre du conseil ne s'oppose à cet amendement.

---

Le débat se poursuit sur la motion amendée.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau, cède la parole au porteur du dossier pour l'Administration, M. Luc Rabouin.

Ce dernier expose les raisons pour lesquelles l'Administration n'est pas en faveur de cette motion notamment en raison de plusieurs mesures déjà mises en place pour faire face à cet enjeu et il en donne des exemples. En terminant, M. Rabouin réitère l'importance de déployer avec les parties prenantes des actions structurantes pour la vitalité économique de rues commerciales invitantes et vivantes en offrant une expérience unique.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole respectivement aux conseillers Serge Sasseville et Richard Deschamps qui expriment des réserves quant aux résultats observés à la suite des mesures mises en place par l'Administration concernant le défi des locaux vacants sur les artères commerciales.

La présidente les remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Angela Gentile

de procéder à un vote nominal sur le point 65.03 tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Hénault et Sasseville (25)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sauvé (33)

**Résultat :** En faveur : 25  
Contre : 33

La présidente du conseil déclare le point 65.03, tel qu'amendé, rejeté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

65.03

---

#### **CM23 0773**

#### **Motion de l'opposition officielle pour la promotion et le rayonnement de la cuisine de rue à Montréal**

*La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Luc Rabouin déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.04. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que plusieurs grandes villes, dont New York, Berlin et Bangkok, organisent chaque année des festivals de cuisine de rue reconnus mondialement;

Attendu qu'en 2007, Montréal s'est joint au Réseau des Cités internationales de la gastronomie et qu'il s'agit encore à ce jour de la seule ville canadienne membre de ce réseau de 31 villes à travers le monde;

Attendu que, selon les données de Tourisme Montréal, le tourisme culinaire représentait 36 % du tourisme d'agrément en 2021 et qu'un touriste dépensait en moyenne 24 % de son budget dans la restauration lors de son séjour dans la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal accueille chaque année plus de 40 événements liés à la gastronomie, dont le Mondial de la bière, le Grand Poutinefest ou encore le RibFest Montréal;

Attendu que l'événement Les Premiers Vendredis, qui se tient annuellement sur l'Esplanade du Parc olympique, est le plus grand événement de cuisine de rue au Canada;

Attendu que la gastronomie est reconnue comme une force culturelle dans la Politique culturelle du Québec et comme une industrie culturelle et créative dans la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal;

Attendu que plusieurs communautés bien implantées à Montréal, notamment les communautés juives, asiatiques et caribéennes, se distinguent par la qualité et la diversité de leurs traditions culinaires de rue et que leur promotion et valorisation permettraient de célébrer leur apport au rayonnement de la culture et de la gastronomie montréalaises;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une réglementation en 2015 régissant la cuisine de rue ;

Attendu qu'en 2022, le conseil municipal a délégué les pouvoirs aux arrondissements afin de leur permettre de faire la gestion de la cuisine de rue par événement et par site, afin de simplifier les processus, d'offrir davantage de flexibilité et de maximiser l'autonomie des arrondissements;

Attendu qu'en vertu de son Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050;

Attendu que le Plan climat 2020-2030 ainsi que la Stratégie d'électrification de la Ville de Montréal prévoient tous deux d'augmenter significativement le nombre de bornes électriques disponibles sur le territoire montréalais au cours des prochaines années;

Attendu que les camions de cuisine de rue n'ont pas accès à des bornes de branchement électrique dans les emplacements récurrents déterminés par les arrondissements montréalais et doivent ainsi s'alimenter en énergie à l'aide de génératrices au gaz;

Attendu que suite à une démarche de concertation visant à faire reconnaître la gastronomie montréalaise, la Ville de Montréal a octroyé une somme de 1 M\$ à Tourisme Montréal pour la création de l'Office montréalais de la gastronomie, qui a pour mission d'agir comme leader en mobilisant les milieux concernés pour renforcer Montréal comme destination gastronomique de premier choix en Amérique du Nord et de positionner la gastronomie comme moteur de développement économique, social, environnemental, culturel et comme lieu de création et d'innovation;

Attendu que le Plan de développement et plan d'action de mise en valeur de la gastronomie montréalaise de l'Office montréalais de la gastronomie veut : « Accentuer la mise en valeur des marchés publics et les camions de cuisine de rue de Montréal », mais que des actions concrètes pour arriver à ce résultat ne sont pas énumérées;

Attendu que l'Office montréalais de la gastronomie soutient financièrement l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) depuis 2021 et qu'avant 2021, la Ville de Montréal assurait un soutien financier annuel;

Attendu que l'ARRQ compte 73 membres, ce qui représente une centaine de camions de cuisine de rue dont 40 sont en opération sur le territoire montréalais;

Attendu que l'ARRQ doit négocier annuellement une nouvelle entente de financement afin d'obtenir les fonds nécessaires à l'accomplissement de sa mission, ce qui rend difficile la prévisibilité des activités et réduit la stabilité financière de l'organisme;

Attendu que, dans une optique d'accélérer le rayonnement de la cuisine de rue montréalaise, il est souhaitable d'offrir davantage de prévisibilité à l'ARRQ;

Il est proposé par Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Luc Rabouin  
M. Pierre Lessard-Blais

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal continue de reconnaître la cuisine de rue comme une composante importante de l'écosystème gastronomique montréalais et qu'elle encourage l'ensemble des arrondissements à utiliser les pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil municipal en matière de cuisine de rue, permettant ainsi l'utilisation du domaine public par des camions de rue lors d'événements ponctuels ou de marchés de quartier éphémères;
- 2- que, dans une optique de réduction des gaz à effet de serre et de transition écologique, la Ville de Montréal, en concertation avec l'ARRQ, évalue la possibilité d'implanter des bornes électriques

dédiées aux camions de cuisine de rue dans les emplacements utilisés annuellement par ceux-ci et que cette évaluation soit réalisée d'ici la fin de 2023;

- 3- que la Ville de Montréal s'assure, lors du renouvellement de l'entente de financement de l'Office montréalais de la gastronomie, que celui-ci accompagne l'ARRQ dans l'élaboration d'un plan d'action visant l'accélération et le rayonnement de la cuisine de rue montréalaise et offre un financement pluriannuel pour permettre une meilleure stabilité financière de l'organisme.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Stephanie Valenzuela, pour sa présentation.

En débutant, Mme Valenzuela présente la motion en souhaitant que la cuisine de rue fasse partie de l'identité et de la culture montréalaises. Elle vante notamment la cuisine de rue d'ici qui se distingue par notre riche diversité culturelle. En conclusion, elle fait état de certains enjeux environnementaux d'où la proposition de bornes électriques dans des secteurs stratégiques de la métropole.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, la remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui insiste, entre autres, sur une vision à moyen et long terme, développée avec les partenaires, afin d'accélérer et de faire rayonner la cuisine de rue à Montréal.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au porteur du dossier pour l'Administration, le conseiller Luc Rabouin.

À prime abord, M. Rabouin souligne avec fierté que la cuisine de rue constitue un des éléments de notre gastronomie locale. Il enchaîne en mentionnant notamment l'entente avec l'Office montréalais de la gastronomie et les pouvoirs accordés aux arrondissements dans ce dossier. Puis, en terminant, M. Rabouin réitère tout l'intérêt à promouvoir la cuisine de rue à Montréal.

Mme Musau Muele le remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui exerce un droit de réplique.

Enfin, la présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour son intervention, met aux voix le point 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.04

---

## **CM23 0774**

### **Motion de l'opposition officielle soulignant la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, artistique et socio-économique de Montréal**

Attendu qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le vénitien Giovanni Caboto et le génois Cristoforo Colombo, entre autres navigateurs, ont entamé des voyages d'exploration vers l'actuelle Amérique du Nord;

Attendu que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Montréal est une terre d'accueil pour la population italienne qui comptait 1 500 personnes en 1901, soit plus de la moitié des Italiens établis au Québec durant cette période et que, selon le recensement effectué par Statistique Canada en 2021, 135 430 personnes se sont déclarées d'origine italienne à Montréal, soit près de 8 % de la population totale montréalaise et près de 43 % des personnes qui se sont déclarées d'origine italienne au Québec;

Attendu que le 2 juin est la date de la fête nationale qui commémore la naissance de la République italienne;

Attendu que le 10 juin est la journée officielle de commémoration de l'Anniversaire de l'internement de 591 Italo-Canadiens en 1940 par le gouvernement canadien dans des camps de travail en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Alberta, et que cette journée est reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal depuis le mois de mars 2013;

Attendu que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour le traitement des Italo-Canadiens par le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que la motion M-64 adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa vise à reconnaître les contributions des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne ainsi que la richesse de leur langue et de leur culture d'origine, et par conséquent, l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant le mois de juin comme le « Mois du patrimoine italien »;

Attendu que la population italienne a contribué et contribue encore aujourd'hui à l'essor socio-économique, culturel et artistique de Montréal;

Attendu que le secteur entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon est considéré comme le centre culturel italien de Montréal connu sous le nom de « Petite Italie » et que ce quartier concentre des institutions telles que l'église Notre-Dame-de-la-Défense et la Casa d'Italia inaugurées respectivement en 1919 et 1936;

Attendu que l'ItalfestMTL, anciennement Semaine italienne de Montréal, a fêté son trentième anniversaire en avril dernier, que le Congrès national des Italo-Canadiens (région Québec), organisateur de l'ItalfestMTL, a célébré son cinquantième anniversaire à la même occasion et que l'ItalfestMTL célèbre la culture, l'héritage et les traditions de la communauté italienne grâce à un éventail d'activités;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Michel Bissonnet  
Mme Valérie Plante  
Mme Dominique Ollivier  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
Mme Ericka Alneus  
Mme Josefina Blanco  
Mme Marie-Andrée Mauger  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu  
M. Luc Rabouin  
Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
M. Alex Norris  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Pauzé  
Mme Véronique Tremblay  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Stéphane Côté  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
Mme Nancy Blanchet  
M. Richard Deschamps  
Mme Andrée Hénault  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que le conseil municipal profite du Mois du patrimoine italien pour souligner la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, artistique et socio-économique de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, Mme Rossi présente la motion et dresse un court historique de l'immigration italienne au pays et de ses mouvements à Montréal, tout en insérant des pans de son histoire personnelle. Elle poursuit, entre autres, sur les célébrations à venir à l'intérieur de l'événement ItalfestMTL et invite toute la population montréalaise à y participer. Puis, elle conclut sur une lecture complète des Attendus de cette motion qu'elle considère d'une véracité importante à connaître et comprendre.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, la remercie et cède la parole au conseiller Dominic Perri et aux conseillères Nancy Blanchet et Angela Gentile. Dans l'ordre, le conseiller et les conseillères soulignent différents éléments de l'histoire et de l'immigration italiennes et de la contribution majeure de cette communauté dans les arrondissements de LaSalle et de Saint-Léonard.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

En débutant, la mairesse de Montréal est heureuse d'avoir entendu les témoignages personnels livrés précédemment par les membres du conseil, tous empreints d'émotions et de fierté. Mme Plante vante l'apport de la communauté italienne à l'évolution de Montréal et en profite pour inviter également la population à venir festoyer dans la Petite Italie, du 4 au 20 août prochain.

Mme Musau Muele la remercie et cède la parole tour à tour aux conseillers Giovanni Rapanà, Richard Deschamps et Michel Bissonnet. Respectivement, les trois conseillers remercient de leur vitalité les membres de la communauté italienne, qu'ils soient de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou de tout autre arrondissement de Montréal, et soulignent leurs immenses qualités dont bénéficient de nombreuses sphères de notre société.

Enfin, la présidente du conseil les remercie, confirme que tous les membres présents du conseil municipal sont appuyeurs-es à cette motion, met aux voix le point 65.05 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.05

---

## CM23 0775

### **Motion de l'opposition officielle soulignant la contribution de la communauté philippine à l'essor culturel, artistique et socio-économique de Montréal**

Attendu que les premiers immigrants philippins sont arrivés au Canada à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'immigration en provenance des Philippines s'est accentuée dans les années 1960, qu'une nouvelle vague d'immigration a fait venir de nombreux Philippins, et surtout Philippines, en tant qu'aidants familiaux à partir de 1970 et que les femmes philippines sont à ce jour très fortement représentées dans cette profession au Québec;

Attendu que selon le dernier recensement effectué par Statistique Canada en 2021, 23 500 personnes à Montréal disaient appartenir à la communauté philippine, plus de 60% des Philippins établis au Québec se trouvent à Montréal et plus de 70% des personnes disant appartenir à la communauté philippine résident dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que depuis l'adoption de la motion M-155 en octobre 2018 par la Chambre des communes, le gouvernement canadien reconnaît « la contribution des Canadiens d'origine philippine à la société canadienne, la richesse de la langue et de la culture philippines et l'importance de faire honneur aux Philippins pour les générations à venir en déclarant le mois de juin de chaque année comme Mois du patrimoine philippin »;

Attendu qu'en juin 2017, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de la Ville de Montréal, véritable outil démocratique aux services des citoyens et citoyennes montréalais.e.s, a été traduite en tagalog, langue officielle des Philippines;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a formellement déclaré le mois de juin comme « Mois du patrimoine philippin » suite à l'adoption à l'unanimité d'une motion présentée en février 2018;

Attendu que le 12 juin 2023 marquera le 125<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration d'indépendance des Philippines et qu'en commémorant cet événement, la Ville de Montréal soulignerait par le fait même le riche héritage historique et l'esprit de résilience du peuple philippin;

Attendu que la communauté philippine a contribué à l'histoire de Montréal et contribue à l'essor culturel, artistique et socio-économique de Montréal;

Attendu que l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues (FAMAS), au même titre que de nombreux organismes communautaires, joue un rôle fédérateur prépondérant pour les membres de la communauté philippine dans Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et à Montréal et que cet organisme célébrera cette année son 60<sup>e</sup> anniversaire d'implication auprès de la communauté philippine;

Il est proposé par Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Sonny Moroz  
Mme Valérie Plante  
Mme Dominique Ollivier  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
Mme Ericka Alneus  
Mme Josefina Blanco  
Mme Marie-Andrée Mauger  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu  
M. Luc Rabouin  
Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
M. Alex Norris  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Pausé  
Mme Véronique Tremblay  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem,  
Mme Chantal Rossi  
Mme Alba Zuniga Ramos  
M. Benoit Langevin  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Stéphane Côté  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
Mme Nancy Blanchet  
M. Richard Deschamps  
Mme Andrée Hénault  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- profite du Mois du patrimoine philippin pour souligner la contribution de la communauté philippine à l'histoire et à l'essor culturel, artistique et socio-économique de Montréal.
- 2- souligne le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance des Philippines, et par le fait même, le riche héritage historique et l'esprit de résilience du peuple philippin.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Stephanie Valenzuela, pour sa présentation.

D'emblée, Mme Valenzuela, en tant que première élue d'origine philippine au Québec, met l'emphase sur les nombreuses contributions de la communauté philippine à tous les pans de la société montréalaise. Elle est fière d'en faire partie et vante notamment les valeurs de sa communauté ancrées dans l'esprit de famille et la résilience. En terminant, Mme Valenzuela insiste sur la valeur du patrimoine philippin à Montréal.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour sa présentation et cède la parole au conseiller Sonny Moroz. Ce dernier met en lumière quelques-uns des exploits de la communauté philippine en nommant certains des héros de son histoire.

La présidente du conseil remercie M. Moroz et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre la séance du conseil jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La présidente les remercie et confirme l'adoption de cette proposition. Puis, elle cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante souligne à son tour l'apport important de la communauté philippine au développement de la métropole. Elle est fière notamment de cette riche diversité culturelle présente autant au conseil municipal que partout dans la ville. Elle conclut sur le plaisir et l'enrichissement qu'elle éprouve lors des discussions tenues avec cette communauté et souhaite que ces occasions se renouvellent.

Mme Musau Muele remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la conseillère Gracia Kasoki Katahwa qui, brièvement, témoigne de sa reconnaissance envers les membres de la communauté philippine, en relatant un moment de son histoire personnelle lors de son arrivée à Montréal où elle a bénéficié d'une bienveillance inoubliable de leur part.

Enfin, la présidente la remercie, confirme les noms de tous les membres présents du conseil à titre d'appuyeurs-es à cette motion, met aux voix le point 65.06 et le déclare adopté à l'unanimité.

**CM23 0776****Motion non partisane pour une Meilleure Promenade Fluviale du Sud de la Pointe Saint-Charles**

Attendu que la lutte aux changements climatiques, la résilience climatique, la protection et le développement des espaces verts, la sécurisation et la mise en réseau des trajets piétons et cyclables ainsi que l'aménagement à échelle humaine sont des priorités de la Ville de Montréal;

Attendu que les berges du fleuve Saint-Laurent localisées dans Pointe-Saint-Charles entre Verdun, le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Montréal ont un potentiel environnemental et récréotouristique d'ampleur métropolitaine, mais qu'elles sont présentement rendues inaccessibles par la présence de l'autoroute Bonaventure;

Attendu que le réaménagement de l'axe Bonaventure / Robert-Bourassa entre les rues Notre-Dame et de la Commune a permis de repenser le modèle des infrastructures routières à l'échelle métropolitaine mais que l'expérience de ce nouveau modèle démontre le besoin continu d'améliorer la forme et l'intégration de tels types d'infrastructures;

Attendu que les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), société d'État fédérale, procédera au réaménagement d'une partie de l'autoroute Bonaventure en un boulevard urbain entre les ponts Victoria et Clément, que l'option d'un déplacement dans l'axe Marc-Cantin semble avoir été exclue et que l'implantation d'un parc linéaire et d'une voie cyclo-pédestre sont prévus sur les berges du fleuve Saint-Laurent;

Attendu que la Ville est en discussion avec les autorités fédérales afin que le nouvel aménagement soit limité à deux voies de circulation par direction;

Attendu qu'un parc linéaire entre les ponts Victoria et Clément coïncé entre un axe routier de 6 voies automobiles et le fleuve ne dégagerait pas la largeur suffisante pour maximiser le potentiel d'un tel parc linéaire et que, conséquemment, les personnes utilisant le parc devraient subir les bruits, odeurs et particules fines émises par les automobiles et camions circulant sur le nouvel axe Bonaventure;

Attendu que de telles infrastructures métropolitaines ne sont habituellement pas réaménagées avant plusieurs décennies;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive les discussions avec le gouvernement fédéral, le ministère des Transports du Canada, Infrastructure Canada et la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée afin de maximiser le verdissement et l'accessibilité des berges localisées au sud de l'autoroute Bonaventure;
- 2- fasse tout en son possible pour limiter la largeur du futur boulevard Bonaventure à un total maximum de 4 voies de circulation;
- 3- concrétise le projet de passerelle piétonne et cyclable accessible universellement entre le parc Marguerite-Bourgeoys et le futur parc situé entre le fleuve, le pont de l'Île-des-Sœurs et le boulevard Gaétan-Laberge, telle que proposée dans le PMVBB;
- 4- développe toutes les collaborations nécessaires avec ses partenaires décisionnels, notamment ceux des paliers provinciaux et fédéraux, pour que le réaménagement d'infrastructures de transport métropolitaines soit réfléchi et réalisé en conformité avec les besoins des populations locales et dans le respect des impératifs de santé publique, de transition écologique et de résilience climatique et;
- 5- protège, verdisse et revalorise au maximum les berges montréalaises dans le respect de ses compétences et ce, en collaboration avec l'agglomération et la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Craig Sauvé, pour sa présentation.

Tout d'abord, M. Sauvé présente sa motion en soulignant que la situation géographique du secteur sud de la Pointe Saint-Charles rend impossible les déplacements à pied ou en vélo, et qu'il est important de rendre accessibles aux citoyens les berges du fleuve Saint-Laurent. M. Sauvé explique ensuite que certaines infrastructures du secteur devront être revues, notamment par la mise en place d'une passerelle piétonne; à cet effet, la collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial demeure nécessaire. En conclusion, le conseiller Craig Sauvé remercie l'Administration pour son soutien dans ce dossier.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Craig Sauvé pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle.

Mme Mauzerolle, en débutant, expose quelques éléments clés du Plan directeur du secteur Bridge-Bonaventure qui a été déposé récemment et qui vise à améliorer la qualité de vie des citoyens du secteur, en bonifiant, entre autres, l'offre de service en matière de transport et d'accessibilité aux berges du fleuve. Elle conclut en invitant les collègues du conseil à adopter à l'unanimité la présente motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Sophie Mauzerolle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.07

---

À 17 h 43, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil souhaite de bonnes vacances à tous et à toutes, donne rendez-vous pour le prochain conseil qui se tiendra le 21 août 2023 et déclare l'assemblée levée.

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE